

ENERFLEX LTD.

NOTICE ANNUELLE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015

TABLE DES MATIÈRES

AVIS AU LECTEUR	1
DÉFINITIONS.....	2
PRÉSENTATION DE L'INFORMATION.....	4
ABRÉVIATIONS	4
ÉNONCÉS PROSPECTIFS	4
MESURES HORS PCGR.....	5
STRUCTURE DE L'ENTREPRISE.....	6
DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ	7
DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ	8
FACTEURS DE RISQUE	27
DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL	37
DIVIDENDES.....	39
MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES.....	39
ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS.....	40
POURSUITES.....	46
MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES	47
INTÉRÊT DES EXPERTS, AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES.....	47
CONTRATS IMPORTANTS	47
COMITÉ D'AUDIT.....	48
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	50

AVIS AU LECTEUR

La présente notice annuelle (la « **notice annuelle** ») de Enerflex Ltd. (« **Enerflex** » ou la « **Société** ») vise l'exercice terminé le 31 décembre 2015. Dans la présente notice annuelle, sauf indication contraire ou sauf si le contexte l'exige autrement, les termes « nous », « notre », « nos » ou « Enerflex » désignent Enerflex Ltd. et désignent également les filiales de Enerflex ainsi que les participations détenues par Enerflex et ses filiales.

Certains renseignements antérieurs fournis dans la présente notice annuelle ont été communiqués par des tiers ou sont tirés des renseignements fournis par des tiers. La Société estime que ces renseignements sont exacts et juge fiables les sources dont ils proviennent. Toutefois, la Société n'est pas en mesure de vérifier ces renseignements de façon indépendante.

DÉFINITIONS

Sauf si le contexte l'exige ou l'indique autrement, dans la présente notice annuelle, les termes suivants ont le sens qui leur est donné ci-après.

« **7787014** » désigne 7787014 Canada Inc., une société par actions régie par la LCSA qui a été fusionnée avec l'ancienne Enerflex le 1^{er} juin 2011, ce qui a donné naissance à la société issue de la fusion nommée « Enerflex Ltd. »;

« **actions ordinaires** » désigne les actions ordinaires qui composent le capital-actions de Enerflex;

« **ancienne Enerflex** » désigne Enerflex Ltd., une société par actions constituée en vertu de la LCSA qui a fusionné avec 7787014 le 1^{er} juin 2011 pour devenir la société issue de la fusion désignée sous le nom de « Enerflex Ltd. » et qui, avant la prise d'effet de l'arrangement, était une filiale en propriété exclusive de Toromont;

« **ARC** » désigne l'Agence du revenu du Canada;

« **arrangement** » désigne l'arrangement conclu en vertu des dispositions de l'article 192 de la LCSA, aux termes d'un plan d'arrangement intervenu entre Toromont, l'ancienne Enerflex et 7787014, qui est entré en vigueur le 1^{er} juin 2011;

« **Axip** » désigne Valerus Compression Services, LP (qui exerce ses activités sous la dénomination Axip Energy Services, LP);

« **billets de premier rang** » désigne les billets d'une durée de cinq ans d'un capital de 50,5 millions de dollars ainsi que les billets d'une durée de dix ans d'un capital de 40,0 millions de dollars venant à échéance le 22 juin 2016 et le 22 juin 2021, respectivement, émis par Enerflex aux termes de la convention d'achat de billets;

« **conseil d'administration** » désigne le conseil d'administration de Enerflex, selon les membres qui le composent à l'occasion;

« **contrat bilatéral** » désigne la convention de crédit intervenue le 1^{er} juin 2011, telle qu'elle peut être modifiée à l'occasion, entre la Société et la Banque Canadienne Impériale de Commerce;

« **convention d'achat de billets** » désigne la convention d'achat de billets intervenue le 22 juin 2011 entre la Société et un groupe de prêteurs dans le cadre d'un placement relatif aux billets de premier rang;

« **Enerflex** » ou la « **Société** » désigne Enerflex Ltd. et comprend les filiales de Enerflex ainsi que les participations détenues par Enerflex et ses filiales;

« **entreprise de compression et de traitement du gaz naturel et de production d'énergie électrique** » désigne l'entreprise exploitée par Enerflex, tel qu'il est décrit plus amplement dans la présente notice annuelle;

« **facilité bancaire** » désigne les facilités de crédit renouvelables consortiales intervenues le 1^{er} juin 2011, telles qu'elles ont été modifiées le 30 juin 2015 et le 18 décembre 2015, entre la Société, Enerflex Australasia Holdings Pty Ltd., La Banque Toronto-Dominion et La Banque de Nouvelle-Écosse ainsi que certains autres prêteurs, tel qu'il est décrit à la rubrique « *Contrats importants – La convention de crédit modifiée et mise à jour* »;

« **filiales principales** » désigne toute filiale de la Société qui, globalement, représente plus de 10 % des produits d'exploitation consolidés ou des actifs consolidés de la Société;

« **Gas Drive** » désigne Gas Drive Global LP, une société en commandite de l'Alberta détenue en propriété véritable par Enerflex;

« **GE** » désigne General Electric;

« **IFRS** » désigne les normes et les interprétations adoptées par le Conseil des normes comptables internationales, telles qu'elles peuvent être modifiées à l'occasion;

« **LCSA** » désigne la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, L.R.C., 1985, c. C-44, dans sa version modifiée, ainsi que son règlement d'application;

« **Loi de l'impôt** » désigne la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), dans sa version modifiée;

« **notice annuelle** » désigne la présente notice annuelle;

« **options** » désigne les options permettant d'acheter des actions ordinaires attribuées dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions de 2011 et du régime d'options d'achat d'actions de 2013;

« **PCGR** » désigne les principes comptables généralement reconnus. Les IFRS ont été adoptées au Canada et, par conséquent, les PCGR et les IFRS sont utilisés de façon interchangeable dans la présente notice annuelle;

« **régime d'options d'achat d'actions de 2011** » désigne le régime d'options d'achat d'actions de 2011 de Enerflex Ltd. pris en charge par Enerflex le 1^{er} juin 2011, soit la date de l'entrée en vigueur de l'arrangement;

« **régime d'options d'achat d'actions de 2013** » désigne le nouveau régime d'options d'achat d'actions approuvé par les actionnaires de Enerflex à l'assemblée générale et extraordinaire des actionnaires de Enerflex qui a eu lieu le 16 avril 2014;

« **régime de droits des actionnaires** » désigne le régime de droits des actionnaires de la Société daté du 1^{er} juin 2011 intervenu entre Enerflex et CIBC Mellon Trust Company, en qualité d'agent d'émission des droits, tel qu'il a été modifié par les actionnaires de Enerflex à l'assemblée générale et extraordinaire des actionnaires de Enerflex qui a eu lieu le 16 avril 2014;

« **Règlement 51-102** » désigne le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*;

« **SEDAR** » désigne le Système électronique de données, d'analyse et de recherche;

« **Toromont** » désigne Toromont Industries Ltd., une société par actions régie par la LCSA;

« **TSX** » désigne la Bourse de Toronto.

PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

Sauf indication contraire, dans la présente notice annuelle, le symbole « \$ » et le terme « dollars » désignent le dollar canadien. Sauf indication contraire, toutes les données financières relatives à la Société ont été établies conformément aux IFRS et sont libellées en dollars canadiens.

ABRÉVIATIONS

Les abréviations suivantes sont employées dans la présente notice annuelle.

GH	Gaz de houille
CFC	Chlorofluorocarbures
CEC	Chaleur et énergie combinées
CO ₂	Dioxyde de carbone
IAGC	Ingénierie, approvisionnement et gestion de construction
GES	Gaz à effet de serre
HCFC	Hydrochlorofluorocarbones
HP	Cheval-puissance
H ₂ S	Sulfure d'hydrogène
GNL	Gaz naturel liquéfié
LGN	Liquides de gaz naturel
psi	Livres par pouce carré
kW	Kilowatt
MW	Mégawatt

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

La présente notice annuelle renferme des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. Certains énoncés renferment des termes tels que « prévoit », « pourrait », « s'attend à », « cherche », « peut », « a l'intention de », « pourra » ou « croit », ainsi que des expressions semblables, et de tels énoncés sont fondés sur les attentes et les estimations courantes à l'égard des marchés dans lesquels la Société exerce ses activités et comprennent des énoncés relatifs aux croyances, aux intentions et aux attentes de la Société à l'égard des faits nouveaux, des résultats et des événements qui pourraient se produire dans l'avenir, qui constituent des « énoncés prospectifs » et qui sont fondés sur certaines hypothèses formulées ainsi que sur certaines analyses faites par la Société, compte tenu de son expérience et de ses perceptions. De tels énoncés, à l'exception des énoncés portant sur des faits antérieurs, présentés dans la présente notice annuelle peuvent correspondre à des énoncés prospectifs, notamment à l'égard des plans d'agrandissement de la Société ainsi que de la distribution de ses produits; de la taille et de la composition de la clientèle de la Société; des usages réservés aux produits de Enerflex et de la demande pour ceux-ci; des marchés dans lesquels les produits de la Société sont utilisés; du développement à l'interne des capacités de traitement cryogénique du gaz; de la demande pour le traitement du gaz cryogénique; des attentes relatives à la croissance de la division des services locatifs; de la hausse prévue des locations de compresseurs dans les champs pétrolifères; de la consommation de gaz naturel future; de l'aménagement de zones de ressources en gaz naturel non traditionnelles; des hausses de prix du gaz naturel; de l'augmentation des activités d'exploration et de mise en valeur du gaz naturel; de la construction d'installations d'exportation du GNL; du rôle du GNL dans l'offre et la demande de gaz naturel; des hausses de l'exportation du gaz naturel en provenance du marché nord-américain; du maintien de la disponibilité des principales composantes utilisées dans la fabrication des produits de Enerflex; du maintien de l'accès à des membres du personnel compétents; ainsi que des attentes à l'égard des versements de dividendes futurs.

Tous les énoncés prospectifs comportent des risques, des impondérables et des hypothèses importants qui sont difficiles à prédire et qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur les activités d'exploitation de la Société, dont les suivants : les répercussions sur la conjoncture économique en général; la conjoncture du secteur, ce qui comprend l'adoption de nouvelles lois et de nouveaux règlements en matière d'environnement et de fiscalité, entre autres, ainsi que la modification du mode d'interprétation et d'application de ces lois et règlements; la volatilité des prix du pétrole et du gaz naturel; l'offre et la demande de produits pétroliers et gaziers; les risques inhérents à la capacité de générer des flux de trésorerie provenant de l'exploitation en quantité suffisante pour satisfaire aux obligations actuelles et futures, notamment les versements de dividendes futurs en faveur des actionnaires de la Société; une concurrence accrue; une pénurie de personnel compétent ou de dirigeants chevronnés; l'agitation ouvrière; les fluctuations des taux de change ou des taux d'intérêt; la volatilité du marché boursier; les risques liés aux facteurs d'ordre culturel, politique et économique dans les territoires étrangers; les occasions qui s'offrent à la Société ou que celle-ci désire saisir; de même que d'autres facteurs, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Société. Pour cette raison, les résultats, le rendement ou les réalisations réels pourraient différer sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus dans de tels énoncés et, par conséquent, rien ne garantit que les événements décrits dans les énoncés prospectifs se concrétiseront ou se produiront ni, s'ils se concrétisent ou se produisent, que les avantages, notamment le montant du produit revenant à la Société et à ses actionnaires ou le montant des dividendes que la Société et ses actionnaires pourront obtenir, correspondront à ceux prévus.

Les énoncés prospectifs qui figurent dans les présentes sont expressément visés par la mise en garde qui précède. Les énoncés prospectifs présentés dans la présente notice annuelle sont formulés à la date des présentes et, sauf tel que la loi l'exige, la Société rejette toute intention ou obligation de les mettre à jour ou de les réviser, que ce soit pour tenir compte de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou de tout autre facteur.

MESURES HORS PCGR

Dans la présente notice annuelle, certains termes tels que « commandes » et « carnet de commandes » ne constituent pas des mesures reconnues aux termes des PCGR et il est peu probable que ces mesures soient comparables à des mesures équivalentes présentées par d'autres sociétés. Enerflex comptabilise habituellement le montant intégral d'un nouvel ordre d'achat ou d'une nouvelle « commande » une fois qu'un engagement ou un ordre d'achat ferme a été reçu de la part du client. Le montant comptabilisé à titre de commande correspond au prix convenu sur l'ordre d'achat pour la livraison des biens offerts dans la gamme de produits des systèmes techniques de Enerflex. Le carnet de commandes correspond à la somme des commandes reçues durant l'exercice en cours et des commandes en attente à la fin de l'exercice précédent, déduction faite des produits d'exploitation comptabilisés durant l'exercice en cours. La direction de Enerflex estime que le carnet de commandes est un indice important des produits d'exploitation futurs et du niveau des activités de la gamme de produits des systèmes techniques. Le carnet de commandes aide la direction à évaluer son rendement puisque celui-ci constitue un indice des produits d'exploitation qui seront comptabilisés au cours des périodes à venir en fonction de la méthode de l'avancement des travaux.

STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

Nom, adresse et constitution

Enerflex est une société par actions constituée en vertu de la LCSA. Enerflex est la société assurant la continuation qui découle de la fusion de 7787014 et de l'ancienne Enerflex aux termes de l'arrangement intervenu le 1^{er} juillet 2011 entre Toromont, l'ancienne Enerflex et 7787014.

Le siège social et établissement principal de la Société est situé au 904 – 1331 Macleod Trail S.E., Calgary (Alberta) T2G 0K3.

Liens intersociétés

Les filiales principales de la Société, leur territoire de constitution ainsi que le pourcentage des titres avec droit de vote et des titres subalternes détenus par la Société sont indiqués dans le tableau ci-dessous. En outre, certaines unités d'exploitation au Canada exercent leurs activités en tant que divisions de la Société, tel qu'il est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Filiales de Enerflex, Ltd. [EFX]	Pourcentage des titres avec droit de vote détenus	Propriétaire des titres avec droit de vote	Territoire de constitution
Enerflex Ltd. (« EFX »)	100		Canada
Gas Drive Global Ltd. (« GP »)	100	EFX	Canada
Gas Drive Global LP (« LP »)	99,99	EFX	Alberta
Enerflex Inc. (« EI »)	100	EFX	Delaware
Enerflex Energy Systems Inc. (« EESI »)	100	EI	Delaware
Enerflex Energy Systems (Australia) PTY Ltd. (« EES »)	100	EFX	Australie
Enerflex Australasia Holdings Pty Ltd. (« EAHL »)	100	EES	Australie
HPS Group Pty Ltd (« HPS »)	100	EAHL	Australie
Enerflex Process Pty Ltd (« EP PL »)	100	HPS	Australie
Cooperatief Enerflex U.A. (« Coop »)	99,9	EAHL	Pays-Bas
Enerflex Netherlands Cooperatief UA (« EFX COOP »)	99	EFX	Pays-Bas
Enerflex Compression Services BV (« EFX CS »)	100	EFX COOP	Pays-Bas
Enerflex Netherlands BV (« EFX N »)	100	EFX CS	Pays-Bas
Enerflex Mexico Holding S de RL de CV (« MXH »)	99,97	EFX N	Mexique
Enerflex Compression Services Mexico S de RL de CV (« MXC »)	99,96	MXH	Mexique

DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

Faits nouveaux en 2016

En janvier 2016, en réponse à la conjoncture du marché en détérioration qui continuait de placer le pétrole et le gaz naturel dans une situation d'offre excédentaire et de la persistance de la faiblesse des prix du pétrole et du gaz naturel, Enerflex a annoncé la restructuration et la réduction des effectifs de son entreprise de traitement et de construction en Australie. L'entreprise sera dissoute sur une période qui permettra l'achèvement des projets en cours dans le carnet de commandes et sera réorientée afin de mettre l'accent sur la gestion des produits intégrés clés en main avec une équipe beaucoup plus petite. Cette restructuration devrait être achevée d'ici la fin du deuxième trimestre de 2016.

Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices

Le texte qui suit décrit les événements importants survenus au cours des trois derniers exercices dans l'entreprise de Enerflex.

2015

Le conseil d'administration a approuvé le versement de dividendes trimestriels en faveur des actionnaires, ce qui a donné lieu à un versement trimestriel déclaré en faveur des actionnaires de 0,085 \$ par action ordinaire. Les dividendes déclarés en 2015 ont totalisé 0,34 \$ par action ordinaire.

Le 22 décembre 2015, la Société a annoncé qu'elle avait utilisé une tranche de 100,0 millions de dollars de son prêt-accordéon de 200,0 millions de dollars contracté auprès du consortium bancaire existant, ce qui lui a permis d'augmenter la taille de sa facilité bancaire pour la porter de 675,0 millions de dollars à 775,0 millions de dollars. La Société a déclaré qu'elle utiliserait les liquidités supplémentaires pour refinancer les billets de premier rang, qui viendront à échéance en juin 2016, ainsi que pour financer des initiatives de croissance interne.

Le 1^{er} juin 2015, Enerflex a conclu une entente avec ses prêteurs dans le but de modifier certaines modalités de ses facilités de crédit, notamment d'en repousser la date d'échéance d'un an, soit du 30 juin 2018 au 30 juin 2019.

Se reporter à la rubrique « *Contrats importants – La convention de crédit modifiée et mise à jour* ».

Au cours du deuxième trimestre de 2015, Enerflex a cessé ses activités de fabrication à l'usine Nisku, dont la fermeture avait été annoncée précédemment en février 2015. Cette fermeture a entraîné une réduction des effectifs en 2015, puis a fait en sorte que l'entreprise de Nisku a été classée dans la catégorie des activités abandonnées à compter du 30 juin 2015.

2014

Au cours du quatrième trimestre de 2014, le conseil d'administration a approuvé une hausse de 13,3 % des dividendes trimestriels en faveur des actionnaires, ce qui a donné lieu à un dividende trimestriel déclaré en faveur des actionnaires de 0,085 \$ par action ordinaire, qui a été versé le 8 janvier 2015. Les dividendes déclarés en 2014 ont totalisé 0,31 \$ par action ordinaire.

Le 1^{er} juin 2014, la Société a annoncé l'acquisition stratégique de l'entreprise de compression et de traitement internationale sous contrat, ainsi que de l'entreprise de services après-vente, de Axiip pour une contrepartie totalisant environ 431,0 millions de dollars américains. Enerflex a procédé à cette acquisition le 30 juin 2014.

Parallèlement à la clôture de l'acquisition de l'entreprise internationale de Axiip, la Société, ainsi que La Banque Toronto-Dominion et La Banque de Nouvelle-Écosse, en qualité d'arrangeurs et de prêteurs, de même que certains autres prêteurs, ont conclu une convention de crédit modifiée et mise à jour qui prévoyait notamment ce qui suit :

- une facilité de crédit non garantie d'un capital global de 675,0 millions de dollars, qui devait remplacer les facilités de crédit antérieures d'un capital global de 395,0 millions de dollars;
- le report de l'échéance des facilités de crédit pour la repousser du 1^{er} juin 2017 au 1^{er} juin 2018.

Se reporter à la rubrique « *Contrats importants – La convention de crédit modifiée et mise à jour* ».

2013

Au cours du quatrième trimestre de 2013, le conseil d'administration a approuvé une augmentation de 7,1 % des dividendes trimestriels en faveur des actionnaires, ce qui a donné lieu à un dividende trimestriel déclaré en faveur des actionnaires de 0,075 \$ par action ordinaire, qui a été versé le 7 janvier 2014. Les dividendes déclarés en 2013 ont totalisé 0,285 \$ par action ordinaire.

Au cours du troisième trimestre de 2013, Enerflex a annoncé la nomination de M^{me} Helen Wesley à titre d'administratrice et de membre du comité d'audit. M^{me} Wesley a remplacé M. Kenneth R. Bruce (qui a démissionné de ses fonctions avec prise d'effet le 30 juin 2013) à titre d'administratrice et de membre du comité d'audit.

Au cours du deuxième trimestre de 2013, Enerflex a procédé à la vente et à la dissolution de son service européen ainsi que de son entreprise de cogénération de chaleur et d'électricité, qui avaient été déclarées comme une activité abandonnée depuis le troisième trimestre de 2011. Au cours du deuxième trimestre de 2013, la Société a annoncé la fermeture de son usine de fabrication située à Casper, dans le Wyoming.

Le 1^{er} juin 2013, Enerflex a conclu une entente avec ses prêteurs dans le but de modifier certaines modalités de ses facilités de crédit, notamment d'en repousser la date d'échéance d'un an.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Activité de Enerflex

Enerflex est un fournisseur unique de systèmes de compression du gaz naturel, de traitement du pétrole et du gaz naturel et de réfrigération, de même que d'équipement de production d'électricité, qui possède des services internes d'ingénierie et de mécanique. Nos vastes ressources internes nous offrent la possibilité de concevoir, de conceptualiser, de fabriquer, de construire, de mettre en service et d'entretenir des services de traitement des hydrocarbures. L'expertise de Enerflex regroupe des installations de production sur le chantier, des usines de compression et de traitement du gaz naturel, des usines de traitement du CO₂, des systèmes de réfrigération, ainsi que de l'équipement de production d'électricité utilisé au sein du secteur de la production du gaz naturel.

Enerflex possède des usines de fabrication à Calgary, au Canada, à Houston, aux États-Unis, ainsi qu'à Queensland, en Australie, qui fournissent de l'équipement fabriqué sur mesure à des clients du monde entier. Enerflex est un fournisseur chef de file sur les marchés de la location de l'équipement de compression du gaz naturel au Canada, au Mexique, en Amérique latine et au Moyen-Orient, et est un joueur de plus en plus important dans le Nord des États-Unis, où elle possède une flotte d'appareils de location totalisant environ 490 576 HP. Enerflex est un fournisseur de services hautement compétent qui emploie des mécaniciens et des techniciens certifiés par l'industrie et qui possède un réseau comptant plus de 37 points de service au Canada, aux États-Unis, en Amérique latine, au Moyen-Orient et en Australie.

Ayant son siège à Calgary, au Canada, en date du 31 décembre 2015, Enerflex comptait environ 2 300 employés à l'échelle mondiale. Enerflex exerce ses activités au Canada, aux États-Unis d'Amérique (les « États-Unis »), en Australie, au Mexique, en Argentine, au Brésil, en Colombie, au Pérou, au Royaume-Uni, en Russie, aux Émirats arabes unis, à Oman, au Bahreïn, en Indonésie, en Malaisie, en Thaïlande et à Singapour. Les activités d'exploitation de Enerflex exercées au Brésil et en Russie sont menées aux termes d'une convention de coentreprise intervenue avec une entreprise locale.

Les produits d'exploitation de Enerflex sont tirés de la vente de produits et de services dérivés du pétrole et du gaz naturel, notamment de ce qui suit :

- de l'ingénierie, de la conception et de la fabrication d'installations de production et de traitement des hydrocarbures;
- de l'ingénierie, de la conception et de la fabrication d'équipement de production d'électricité et de compression du gaz naturel;
- de la location d'équipement de compression et de traitement du gaz naturel;
- des services après-vente, d'exploitation et d'entretien, des pièces, ainsi que des solutions de modernisation de l'équipement de compression, de traitement et de production d'électricité existants;
- des services de conception à la mise en service des systèmes intégrés clés en main pour les installations de production du gaz naturel, de compression, de production d'électricité et de transformation du pétrole.

Grâce à la capacité de Enerflex d'offrir ses produits et ses services de façon intégrée, ou séparément, la Société est en mesure d'offrir à ses clients une proposition à valeur unique bien adaptée à leurs besoins en constante évolution.

Développement de produits

Afin de renouveler constamment son offre de produits et de services existants, Enerflex procède à des études approfondies des produits existants et des tendances du marché afin de cibler les occasions de croissance et les créneaux de marché. Enerflex a créé des solutions complètes normalisées en matière de compression et de traitement de capacités variables et à usages multiples, qui sont fabriquées grâce à l'expérience et à l'expertise de Enerflex dans le but de répondre aux besoins particuliers de ses clients locaux et à l'échelle internationale.

Élimination du CO₂

Enerflex reconnaît que les industries du pétrole et du gaz naturel ont, par le passé, concentré leurs efforts sur l'élimination du CO₂ du gaz naturel à grande échelle. Cela a permis à Enerflex d'évaluer et de présenter des offres concurrentielles à l'égard d'une technologie d'élimination du CO₂ à grande échelle, notamment à l'égard de l'offre d'usines de traitement des amines classiques, de solvants physiques et de technologies membranaires.

Liquides de gaz naturel

Le prix de la plupart des liquides de gaz naturel varie en fonction du prix du pétrole brut, ce qui en fait des marchandises d'une grande valeur durant les cycles de faibles prix du gaz naturel ou de prix élevés du pétrole. Le mode simplifié de réfrigération mécanique communément appelé traitement au « point de rosée » permet de récupérer certains liquides en refroidissant le gaz naturel à une température d'environ -40 °C. Pour parvenir à une récupération plus complète des liquides et, par le fait même, créer une occasion de générer des revenus de vente plus élevés, on doit pouvoir refroidir le flux gazeux à -173 °C, un procédé communément appelé le traitement cryogénique. Enerflex a, par le passé, concentré ses activités sur le traitement au point de rosée. Le secteur du gaz naturel cherche actuellement à maximiser la rentabilité de la production en optimisant la récupération des liquides, ce qui crée, en revanche, des occasions attrayantes de traitement cryogénique. La renaissance parallèle du secteur pétrochimique aux États-Unis crée une demande renouvelée de liquides de gaz naturel, qui sont utilisés comme charge d'alimentation.

Électricité

Enerflex propose des centrales électriques autonomes préfabriquées dont la puissance varie de 250 kW à 50 MW dotées de moteurs alternatifs alimentés au gaz qui desservent les installations alimentées à l'aide de différentes sources de carburant (par exemple, les biogaz et le gaz dissous ou de torchère) et a recours à l'alimentation permanente ou de secours pour alimenter les stations de pompage des gazoducs, y compris l'alimentation temporaire et de secours sur les sites de construction de projets, et utilise également une production d'énergie indépendante de réserve pour alimenter les grilles électriques. La Société offre également des solutions de chaleur et énergie combinées novatrices, telles que les solutions pour les usines de pâtes à papier, et conçoit des installations permanentes pouvant être converties afin de passer d'une production d'électricité initiale temporaire à une production d'électricité de réserve à long terme. Les centrales électriques autonomes préfabriquées de Enerflex sont alimentées par des moteurs de marque Waukesha, Jenbacher ou MAN. Les trois fournisseurs ont fait leurs preuves en matière de technologies novatrices. Au Canada, les centrales électriques autonomes préfabriquées de la Société sont conçues, fabriquées et livrées par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive, Gas Drive. Par l'intermédiaire de Gas Drive, la Société fournit également des services de construction sur le chantier, d'installation et de mise en service de ses centrales électriques autonomes préfabriquées, ainsi que des services de soutien et des pièces qui comptent parmi les plus réputés de l'industrie. L'offre de centrales électriques autonomes préfabriquées tire ainsi profit de la bonne réputation de Enerflex en ce qui concerne ses moteurs alimentés au gaz et ses compétences en matière de conception et de fabrication de modules et de soutien après-vente.

Marchés géographiques

Le 1^{er} janvier 2015, la Société a procédé à une nouvelle répartition de ses secteurs d'activité de la façon suivante : le Canada, les États-Unis et le reste du monde. Le segment de marché des États-Unis comprend désormais l'entreprise de services d'entretien du nord des États-Unis, de même que les activités de modernisation et de services localisés basées à Casper, dans le Wyoming, qui, dans chaque cas, faisaient auparavant partie du segment de marché du Canada et du nord des États-Unis. Le segment du reste du monde comprend ce qui correspondait auparavant aux systèmes techniques de l'Amérique latine, aux entreprises de services après-vente et localisés, de même qu'à ce qui correspondait auparavant au segment de marché international. Les renseignements sur les marchés segmentés pour 2014 ont été reclassés afin de tenir compte de la nouvelle répartition pour 2015. Chacun des trois segments de marché de Enerflex était organisé en divisions, tel qu'il est décrit ci-après.

Canada

- La division des systèmes techniques est composée de l'équipement de compression, de traitement et de production d'électricité. Enerflex offre des systèmes de compression sur mesure et normalisés pour les compresseurs à piston et à vis. La production d'électricité comprend l'ingénierie, la conception, la fabrication et l'installation de solutions clés en main de production d'électricité. La Société offre également des solutions de modernisation, qui proposent la réingénierie, la reconfiguration et le reconditionnement de compresseurs destinés à différents usages sur le chantier. La deuxième offre de produits correspond à l'équipement de traitement. Enerflex conçoit, fabrique, construit et installe de l'équipement de traitement modulaire ainsi que des systèmes d'évacuation des gaz de combustion pour les usines à gaz naturel.
- La division des services d'entretien, qui est exploitée sous la bannière Gas Drive au Canada, offre des services de mécaniciens et de distribution de pièces. En janvier 2015, la Société a obtenu la certification de *Platinum Power Packager* de GE et est ainsi devenue un distributeur mondial de moteurs et de pièces de marque Waukesha directement en usine. Gas Drive est également le distributeur autorisé et le fournisseur de services d'entretien de moteurs et de pièces de marque Jenbacher et MAN au Canada. Cette division exerce ses activités à partir des succursales situées en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et au Québec.
- La division des services locatifs offre de l'équipement de compression du gaz naturel et de production d'électricité en location à partir de ses points de service situés à Calgary, en Alberta.

États-Unis d'Amérique

- La division des systèmes techniques offre des solutions de compression sur mesure et normalisées destinées aux compresseurs à piston et à vis à partir de nos installations situées à Houston, au Texas. La division conçoit, conceptualise, fabrique, construit et installe de l'équipement de traitement du gaz naturel modulaire ainsi que des systèmes de réfrigération. L'installation de modernisation procure des services de réingénierie, de reconfiguration et de reconditionnement des compresseurs destinés à différents usages sur le chantier. L'installation de modernisation est située à Casper, dans le Wyoming.
- La division des services d'entretien offre des produits et services mécaniques pour l'industrie pétrolière et gazière aux États-Unis. En janvier 2015, la Société a obtenu la certification de *Platinum Power Packager* de GE et est ainsi devenue un distributeur mondial de moteurs et de pièces de marque Waukesha directement en usine. Les points de service sont situés en Alaska, dans le Dakota du Nord, dans le Wyoming, au Colorado, en Pennsylvanie, en Utah, au Missouri, au Texas et en Louisiane.
- La division des services locatifs propose de l'équipement de compression du gaz naturel, de l'équipement de production et de traitement ainsi que de l'équipement de production d'électricité en location aux clients du secteur pétrolier et gazier situés dans la zone continentale des États-Unis à partir de son point de service situé à Casper, dans le Wyoming.

Reste du monde

- La région de l'Amérique latine, avec des points de service situés en Argentine, au Brésil, en Colombie, au Mexique et au Pérou, offre des solutions de compression et de traitement du gaz naturel intégrées clés en main, la construction et l'installation étant prises en charge localement en Argentine et au Brésil. La division des services d'entretien fournit les pièces et les composants et offre des services d'exploitation, d'entretien et de révision aux clients qui sont propriétaires d'équipement de compression, de production, de traitement, de traitement des effluents gazeux ainsi que d'autre type d'équipement en Argentine, au Brésil et au Mexique. La division des services locatifs offre de l'équipement de compression du gaz naturel ainsi que de l'équipement de production et de traitement en location aux clients du secteur pétrolier et gazier au Mexique, en Argentine, au Brésil, en Colombie et au Pérou.
- Le 1^{er} janvier 2016, la région de l'Australie a été restructurée en fonction du marché de la construction (IAGC) dans le but d'en augmenter la capacité et de se concentrer sur ses activités principales, dont l'approvisionnement en équipement, l'offre de produits, les projets intégrés clés en main dont un aspect important correspond aux produits fabriqués par Enerflex et la gestion des actifs en général. Cette région possède des points de service situés à Queensland, en Nouvelle-Galles du Sud, dans le sud de l'Australie et dans l'ouest de l'Australie. En janvier 2015, la Société a obtenu la certification de *Platinum Power Packager* de GE et est ainsi devenue un distributeur mondial de moteurs et de pièces de marque Waukesha directement en usine.
- La région de l'Asie possède des points de service et des unités d'exploitation en Indonésie, à Singapour, en Thaïlande et en Malaisie, et propose des solutions de compression et de traitement du gaz naturel, dont des services locatifs, aux clients de ces régions. Cette division fournit également les pièces et assure les services d'entretien mécanique, en plus d'avoir obtenu la certification de *Platinum Power Packager* de GE et d'être ainsi devenue un distributeur mondial de moteurs à gaz de marque Waukesha pour l'industrie pétrolière et gazière dans cette région. Les services d'entretien sont également fournis en Asie par l'intermédiaire des unités d'exploitation de l'Indonésie, de la Malaisie et de la Thaïlande.
- La région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (la « région Moyen-Orient et Afrique ») offre des services d'ingénierie, de conception, d'approvisionnement et de construction destinés à la vente de solutions de compression et de traitement, ainsi que des services locatifs, des services après-vente et des solutions d'exploitation et d'entretien destinés aux usines de compression et de traitement du gaz naturel. Cette division offre également des pièces et assure également les services d'entretien mécanique, en plus d'avoir obtenu la certification de *Platinum Power Packager* de GE et d'être ainsi devenue un distributeur mondial de moteurs à gaz de marque Waukesha pour l'industrie pétrolière et gazière. La région possède des points de service au Bahreïn, aux Émirats arabes unis et à Oman.
- La région de la Communauté des États indépendants du Commonwealth et de l'Europe (la « région Europe et CEI ») propose des solutions sur mesure en matière de compression, de traitement et de réfrigération à la fine pointe de la technologie, dont des solutions de compression et de liquéfaction du CO₂. Cette division offre également des pièces et assure les services d'entretien mécanique, en plus d'avoir obtenu la certification de *Platinum Power Packager* de GE et d'être ainsi devenue un distributeur mondial de moteurs à gaz de marque Waukesha pour l'industrie pétrolière et gazière. La division possède des points de service au Royaume-Uni et en Russie.

Gammes de produits

Tel qu'il est indiqué ci-dessus, les activités d'exploitation de Enerflex exercées dans chacun de ses secteurs d'activités géographiques sont habituellement divisées en trois principales gammes de produits, à savoir les systèmes techniques, les services d'entretien et les services locatifs.

Systèmes techniques

La gamme de produits des systèmes techniques de Enerflex comprend l'ingénierie, la conception, la fabrication et l'assemblage de solutions de compression sur mesure et normalisées, ainsi que des solutions de production et de traitement, dont des systèmes de réfrigération, de même que des solutions de production d'électricité. Les installations réservées à la gamme de produits des systèmes techniques occupent un espace commercial d'une superficie d'environ 441 000 pieds carrés au Canada, un espace commercial d'une superficie d'environ 185 000 pieds carrés aux États-Unis et un espace commercial d'une superficie d'environ 40 000 pieds carrés en Australie. La gamme de produits des systèmes techniques est composée de trois produits différents, à savoir les solutions de compression, de traitement et de production d'électricité.

Compression

Aperçu

La plupart des champs de gaz naturel requièrent une solution de compression afin de transporter le gaz naturel des puits de production vers les gazoducs de transport à haute pression. Enerflex est l'un des principaux fournisseurs de systèmes de compression du gaz naturel alimentés à l'aide de moteurs à gaz ou de moteurs électriques. Ces solutions de compression du gaz naturel sont composées de compresseurs à piston ou à vis, de ventilateurs, de conduites, ainsi que d'appareils de mesure et de contrôle. Parmi les usages que l'on fait de ces solutions de compression, on compte la compression du gaz de collecte, la compression du gaz d'arrivée et la compression des résidus de gaz aux installations de traitement, la compression du gaz stocké et la compression du gaz transporté par gazoduc. Enerflex possède des installations de fabrication à Calgary, en Alberta, à Houston, au Texas, et à Brisbane, en Australie.

Les clients de Enerflex qui se procurent de l'équipement de compression varient des petits producteurs indépendants aux grands producteurs, et comprennent autant les fournisseurs de services de traitement intermédiaires qu'indépendants. Parmi les principaux marchés desservis, on compte les zones d'EagleFord, de Woodford, de Marcellus, d'Utica, de Montney, de Horn River, du Deep Basin en Alberta, de Permian, de Duvernay, de Fayetteville, d'Haynesville, de Barnett, d'Avalon et de Bakken. Les activités de compression à l'échelle internationale constituent également une part importante des activités générales de Enerflex et représentent un pourcentage important des activités de la Société à l'échelle internationale.

Description

Enerflex conçoit, conceptualise, fabrique et installe une grande variété de nouvelles solutions de compression du gaz naturel destinées autant à des clients locaux qu'à des clients internationaux. Les solutions de compression du gaz naturel sont conçues, conceptualisées et assemblées à Calgary, en Alberta, à Houston, au Texas, et à Brisbane, en Australie, et sont, soit normalisées, soit fabriquées sur mesure. Les composantes principales sont fournies par des leaders et des entités novatrices de l'industrie. Enerflex offre des solutions de compression dont la puissance varie de 50 à plus de 10 000 HP, allant des compresseurs de chantier à faible spécification aux compresseurs de traitement de haute spécification réservés aux usages terrestres et extracôtiers.

Enerflex offre également des services de réingénierie et de reconditionnement d'équipement de compression existant directement sur le chantier de ses clients, ainsi qu'à Calgary, en Alberta, où elle possède des succursales à Grande Prairie et à Red Deer, en Alberta, ainsi qu'à Casper, dans le Wyoming, et à Houston, au Texas.

Marchés et usages

On trouve du gaz naturel dans les réservoirs souterrains naturels, les filons de charbon et les filons de schiste. La pression du gaz à la tête du puits est généralement trop faible pour permettre que le gaz ne soit transporté vers son marché final sans aide. Pour cette raison, pratiquement chaque pied cube de gaz naturel doit être comprimé à un certain stade des cycles de la production, du transport et du traitement. L'équipement de compression sert à faire augmenter la pression dans les réseaux collecteurs de gaz naturel et les usines de traitement afin de faciliter le transport et le traitement du gaz naturel. En règle générale, plusieurs compresseurs sont nécessaires pour soutenir la pression requise pour acheminer le gaz naturel d'un champ classique vers l'installation de traitement à haute pression principale et vers sa destination finale.

Le besoin de comprimer le gaz naturel survient lorsque de nouveaux puits de gaz naturel sont forés ou lorsque la pression du réservoir chute dans les champs de gaz naturel en exploitation. Une combinaison de travaux de forage de compression supplémentaire et de développement est obligatoirement nécessaire pour compenser la chute de la pression du réservoir. D'autant plus que, dans les réservoirs de gaz à faible profondeur et dans les champs de gaz de houille, la production peut s'accélérer rapidement et à des coûts en capital relativement faibles, ce qui se traduit souvent par une faible pression de la production initiale ou des diminutions marquées de la production en raison de la chute de la pression du réservoir.

Enerflex fabrique et entretient les compresseurs de gaz naturel à piston et à vis de type rotatif. Un système de compresseur classique contient un châssis en acier, un compresseur à gaz, un moteur (soit un moteur alternatif, une turbine à gaz ou un moteur électrique), un refroidisseur de gaz, un séparateur de liquides ou de particules, des conduites, ainsi qu'un système de contrôle. Les systèmes de compresseur dont l'usage est prescrit dans des régions où le climat est plus froid peuvent être installés dans un bâtiment isolé.

Voici certains des usages les plus communs des systèmes de compression :

- compression à la tête de puits – une compression à la tête de puits ou à proximité de celle-ci est habituellement nécessaire pour faire augmenter la pression du gaz exploité afin de lui permettre de pénétrer dans le réseau collecteur ou dans l'usine de traitement;
- collecte de gaz – des compresseurs de capacité moyenne à grande (soit 800 à 10 000 HP) sont déployés à un point central du champ de gaz naturel et sont utilisés pour faire augmenter la pression du gaz dans plusieurs puits à la fois;
- stockage et extraction du gaz – le gaz naturel est souvent stocké dans des installations souterraines telles que des gisements de pétrole ou de gaz naturel épuisés ou des cavernes de sel. On a recours à cette méthode pour différentes raisons, notamment dans le but d'équilibrer la production et la demande saisonnière. La compression est nécessaire pour injecter le gaz dans un réservoir de stockage et, par la suite, pour extraire le gaz afin de le réinjecter dans le gazoduc. Les installations de stockage ont habituellement recours à des compresseurs d'une puissance de 2 000 à 3 000 HP;

- gaz de houille – on trouve naturellement du méthane dans les gisements de houille ou les filons de charbon lorsque la pression est faible. Le gaz de houille exploitable requiert habituellement une combinaison de compresseurs à piston et à vis à proximité de la tête de puits et, en raison de la faible pression, peut nécessiter jusqu'à huit fois les chevaux-puissance habituels nécessaires pour comprimer le même volume de gaz en provenance d'un puits de gaz classique;
- augmentation de la pression du gaz combustible – la plupart des grandes centrales électriques à turbine à gaz requièrent des compresseurs afin de faire augmenter la pression du gaz combustible pour la faire passer de la faible pression (30 psi) générée par les services publics locaux aux pressions beaucoup plus élevées (350 à 650 psi) dont a besoin la turbine pour fonctionner. Les unités de compression utilisées pour ce type d'usage sont habituellement alimentées par des moteurs électriques et leurs systèmes de contrôle sont hautement sophistiqués afin de réguler adéquatement le flux de combustible lorsque la turbine subit des variations de charge;
- poussée de gaz – les compresseurs sont utilisés pour faire augmenter la production de pétrole en injectant du gaz naturel dans un gisement pétrolier, ce qui fait augmenter la pression du gisement et facilite l'arrivée du pétrole. À la surface, le gaz est séparé du pétrole, est comprimé de nouveau, puis réinjecté dans un cycle ininterrompu. La réglementation locale en matière de conservation et d'environnement rend souvent la réinjection obligatoire;
- récupération assistée du pétrole – procédé qui requiert l'injection de CO₂ comprimé ou d'autres gaz afin de réduire la viscosité du pétrole pour lui permettre de s'écouler du gisement;
- compression à l'usine de traitement du gaz – la compression est utilisée pour faire augmenter la pression d'arrivée et de sortie aux usines de traitement qui transforment le gaz pour les besoins du transport par gazoduc;
- produits extracôtiers – l'équipement de compression est utilisé dans les navires de production, de stockage et de déchargement ainsi que par d'autres unités flottantes pour réinjecter le gaz associé à la production pétrolière dans un réservoir, particulièrement si le torchage du gaz est interdit par la réglementation qui régit l'exploitation extracôtière. La réinjection du gaz peut également s'avérer nécessaire pour faire augmenter la production, ou si aucun accès à un gazoduc n'est disponible ou n'est jugé rentable. L'équipement de compression à piston reçoit l'opinion favorable du marché, notamment en ce qui concerne les projets de réinjection du gaz extracôtiers, où les volumes de gaz sont habituellement plus faibles et où les écarts de pression nécessaires sont grands.

Traitement

Aperçu

L'usine de traitement prépare le gaz naturel en vue de son transport par gazoduc jusqu'à son point de consommation final. La quasi-totalité du gaz naturel nouvellement exploité requiert l'élimination de l'eau, du CO₂ et d'autres impuretés. Le gaz qui contient des liquides de gaz naturel (éthane, propane, butane et condensat) nécessite habituellement un procédé de traitement plus complexe. Enerflex offre de l'équipement de traitement, notamment la compression à l'usine, les procédés de traitement généraux, le contrôle du point de rosée, la déshydratation et la séparation des liquides, de même que l'adoucissement aux amines, afin d'éliminer le H₂S ou le CO₂ du gaz. Le secteur de la production nord-américain, qui accorde de plus en plus d'importance aux occasions de gaz riche en liquides, a créé une nouvelle demande d'installations de traitement, notamment d'installations de traitement cryogénique du gaz.

Les clients qui ont recours aux services de traitement de Enerflex comprennent à la fois les petits et les grands producteurs, ainsi que les fournisseurs de services de traitement intermédiaires. À l'échelle internationale, Enerflex s'est démarquée en participant à des appels d'offre et en décrochant des contrats dans le cadre de projets de traitement clés en main, notamment de contrats d'entretien et de services après-vente. Les installations de traitement du gaz naturel situées à l'extérieur de l'Amérique du Nord sont souvent vastes et complexes, nécessitant des compétences techniques hautement spécialisées, des capacités de logistique à l'échelle mondiale, de même qu'une expertise technique, afin d'être en mesure d'offrir des garanties de conception. Parmi les principaux marchés, on compte l'Australie et les pays du Golfe Persique, tels que Oman, le Bahreïn et les Émirats arabes unis.

Description

Enerflex conçoit, conceptualise, fabrique, construit sur mesure, met en service et exploite de l'équipement de traitement du pétrole et du gaz naturel. Les modules complets de traitement du pétrole et du gaz naturel sont conçus et fabriqués à nos installations situées à Calgary, en Alberta, et à Houston, au Texas. La fabrication par module permet de desservir un marché mondial. En outre, nous offrons des services d'ingénierie, de conception, d'installation, de construction sur le chantier, de gestion de projets et de mise en service à l'échelle internationale.

Marchés et usages

Ces installations et cet équipement de traitement sont nécessaires pour traiter la charge d'entrée et pour éliminer les impuretés telles que le H_2S , le CO_2 et l'eau du pétrole et du gaz naturel afin de satisfaire aux exigences techniques des oléoducs et des gazoducs. Dans certains cas, Enerflex fournit également des services de supervision et de gestion de projets à l'échelle mondiale dans le cadre de l'installation et de la mise en service et du lancement de ces produits et de ces installations.

Voici certains des usages les plus communs que l'on fait des installations de traitement :

- contrôle du point de rosée des hydrocarbures – procédé qui consiste à éliminer les hydrocarbures plus lourds (propane, butane et pentane) du gaz naturel avant d'injecter le gaz naturel dans le gazoduc de transport. Ce procédé a recours à la réfrigération mécanique du propane et à l'élimination des hydrates à l'aide de l'éthylène glycol afin de respecter les exigences techniques du gazoduc de transport;
- traitement cryogénique – procédé qui nécessite le refroidissement du gaz naturel (à une température de $-173^{\circ}C$) afin d'en extraire tout le spectre de liquides – de l'éthane au condensat – du gaz naturel avant de l'injecter dans le gazoduc de transport. Ce traitement du gaz naturel de « coupes lourdes » augmente la rentabilité de la production de gaz naturel pour les producteurs de gaz naturel tout en maximisant le taux de récupération des liquides;
- récupération du gaz de pétrole liquéfié – procédé qui vise à extraire le propane (C_3) et le butane (C_4) ayant une valeur économique du flux de gaz naturel avant de l'injecter dans le gazoduc de transport, qui peut avoir recours à une combinaison de procédés de réfrigération mécanique du propane, d'élimination des hydrates à l'aide de l'éthylène glycol, de turbo-expansion et de déshydratation à l'aide d'un tamis moléculaire afin de respecter les exigences techniques du gazoduc de transport et d'atteindre un taux élevé de récupération du produit (C_3 et C_4);
- systèmes de traitement aux amines – procédé visant à éliminer le H_2S et le CO_2 du gaz naturel avant de l'injecter dans le gazoduc de transport. Ce procédé utilise les amines pour absorber le H_2S et le CO_2 du gaz naturel dans une tour d'absorption. Les amines chargées de H_2S et de CO_2 sont ensuite régénérées afin d'éliminer le H_2S et le CO_2 avant de pouvoir les utiliser de nouveau;

- déshydratation du gaz naturel – procédé principalement accompli à l'aide de glycol ou d'un tamis moléculaire. La déshydratation au glycol est un procédé traditionnel qui utilise le glycol pour absorber l'eau du gaz naturel avant de l'injecter dans le flux de gaz naturel commercial. Le procédé du tamis moléculaire utilise un fil desséchant pour absorber l'eau et peut être utilisé dans un milieu où le taux de H₂S est élevé;
- séparateurs de pétrole et de gaz naturel – la séparation est le type de procédé primaire le plus répandu utilisé dans un vaste éventail d'installations. Les séparateurs sont habituellement utilisés pour mesurer le gaz naturel, le pétrole et l'eau produits au site d'un puits et servent également à l'extrémité d'une installation de traitement centrale pour mesurer le pétrole, le gaz naturel et l'eau, de même que pour traiter la bande de séparation qui se crée entre les conduites d'entrée;
- réfrigération mécanique – la réfrigération mécanique utilise le propane pour favoriser la condensation de certains gaz que l'on retrouve dans le flux de gaz naturel en réduisant la température;
- réchauffeurs de conduite – les réchauffeurs de conduite sont fréquemment employés sur les sites de puits afin d'aider à maintenir la température du gaz naturel au-dessus de son point d'hydratation. Les réchauffeurs de conduite sont également utilisés dans les gazoducs de transport afin de réchauffer le gaz naturel et de le maintenir au-dessus de sa température d'hydratation.

Électricité

Au Canada, Enerflex, par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive Gas Drive, offre également des centrales électriques autonomes préfabriquées. Une centrale électrique autonome préfabriquée classique est composée d'un moteur alternatif au gaz naturel, d'une génératrice et d'appareils de contrôle. La centrale électrique autonome préfabriquée peut être alimentée au gaz naturel, au gaz d'enfouissement, au carburant à digesteur, au propane ou à l'aide d'une combinaison de ces combustibles. Les centrales électriques autonomes préfabriquées de la Société sont utilisées pour produire de l'énergie électrique en période de pointe, de secours ou d'écêtement des pointes et pour la production de chaleur et énergie combinées. Lorsqu'on a recours à ce dernier procédé, la chaleur perdue produite par le moteur est récupérée et utilisée pour réchauffer l'eau ou l'espace, par exemple, dans les serres, où les effluents gazeux du moteur sont également traités afin d'en récupérer le CO₂ pour la fertilisation des produits agricoles.

À l'extérieur du Canada, Enerflex continue d'offrir des centrales électriques autonomes préfabriquées.

Division des services d'entretien

La division des services d'entretien de Enerflex offre des services d'entretien après-vente, de même que des solutions d'exploitation et d'entretien, des programmes d'optimisation et d'entretien de l'équipement, des garanties du fabricant, des pièces de rechange et des services techniques à nos clients à l'échelle internationale. La division exerce ses activités grâce à un vaste réseau de succursales et, en règle générale, offre ses services d'entretien directement sur le site du puits du client, en faisant appel à des techniciens et à des mécaniciens chevronnés. En date du 25 février 2016, l'entreprise de services après-vente et de soutien comptait des installations de distribution et de reconditionnement, avec plus de 35 entrepôts situés dans des zones d'exploitation actives du gaz naturel, plus de 200 véhicules de service, des centaines de mécaniciens chevronnés et un inventaire considérable de pièces d'équipement originales du fabricant fournies par les principaux fabricants.

Enerflex dessert un grand nombre d'installations de stockage et de compression du gaz naturel situées en Amérique du Nord, en Amérique latine, au Moyen-Orient et en Australie. De plus, Enerflex offre des activités d'exploitation et d'entretien sous contrat à un grand nombre d'installations de gaz naturel du Moyen-Orient, de l'Australie, du Canada et d'autres marchés où l'accès à de la main-d'œuvre expérimentée est limitée en matière d'exploitation et d'entretien des installations de traitement et de compression du gaz naturel.

Les clients de Enerflex comprennent autant des producteurs indépendants que des acteurs principaux à l'échelle régionale et certains des plus importants producteurs mondiaux. Les contrats d'entretien sont gérés par une équipe d'ingénieurs et de planificateurs dévoués qui ont recours à du personnel spécialisé qui effectue les contrôles à distance et sur place afin d'exécuter les travaux requis.

Grâce à des ententes en matière de distribution et de services d'entretien, Enerflex a obtenu la certification mondiale de *Platinum Power Packager* de GE pour les moteurs et les pièces de marque Waukesha. Gas Drive demeure le distributeur autorisé des moteurs et des pièces de marques Jenbacher et MAN au Canada. GE produit des moteurs alternatifs au gaz de haute qualité, qui sont vendus sous la marque Waukesha, et qui sont principalement destinés à des usages de compression du gaz naturel et de production d'électricité, ainsi que des moteurs de marque Jenbacher, qui sont destinés à la production d'électricité.

Dans le cadre de ces ententes de distribution et de services d'entretien, en 2011, Enerflex a créé une nouvelle marque, Gas Drive, en mettant l'accent sur une entreprise de distribution épurée, dont les activités variaient de la vente de moteurs et de centrales électriques autonomes préfabriquées à l'entretien et au soutien pendant toute la durée de vie des produits. En janvier 2015, une nouvelle image de marque a été donnée aux activités de Gas Drive dans le nord des États-Unis et, à l'heure actuelle, toutes les activités après-vente aux États-Unis sont exercées sous la bannière Enerflex Service. La Société compte plus de 35 succursales de services après-vente, dont 18 exercent leurs activités sous la bannière Gas Drive au Canada et 15 exercent leurs activités aux États-Unis sous la bannière Enerflex Service.

Enerflex est également le distributeur autorisé de Altronic dans toutes les régions où elle exerce des activités. Altronic est un fabricant chef de file de systèmes de commande et d'allumage électriques.

Division des services locatifs

La gamme de produits des services locatifs de Enerflex comprend un vaste éventail de solutions locatives et en matière de location pour l'équipement de compression du gaz naturel, de production d'électricité et de traitement. Les activités de location sont exercées dans l'Ouest du Canada, dans le nord des États-Unis, en Argentine, au Brésil, en Colombie, au Mexique, au Pérou, au Bahreïn, à Oman, dans les Émirats arabes unis, en Indonésie, en Malaisie et en Thaïlande. La gamme de produits des services locatifs comprend une flotte de compresseurs de gaz naturel qui totalise environ 490 576 HP disponibles en location dans le monde entier. Au Mexique, la flotte d'appareils locatifs de Enerflex est exploitée par Sistemas Integrales de Compresion SA de CV (« Nuvoil »), un entrepreneur indépendant qui est chargé de l'exploitation et de l'entretien de la flotte d'appareils locatifs. Enerflex a établi cette relation contractuelle dans le cadre de l'acquisition de l'entreprise internationale de Axiip.

Présentation des revenus sectoriels

Les revenus externes de Enerflex, par secteur d'activités et par gamme de produits, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

	Revenus de 2015 en milliers de \$	%	Revenus de 2014 en milliers de \$	%
Secteur d'activités				
Canada	494 244	30	529 396	31
États-Unis	678 179	42	761 617	45
Reste du monde	456 609	28	405 187	24
Total	1 629 032 \$	100 %	1 696 200 \$	100 %
Gamme de produits				
Systèmes techniques	1 091 843	67	1 209 843	71
Services d'entretien	384 609	24	387 932	23
Services locatifs	152 580	9	98 425	6
Total	1 629 032 \$	100 %	1 696 200 \$	100 %

	Revenus de 2015 en milliers de \$	%	Revenus de 2014 en milliers de \$	%
Gamme de produits				
Systèmes techniques				
Canada	363 029	33	335 807	28
États-Unis	541 757	50	636 466	52
Reste du monde	187 057	17	237 570	20
	1 091 843	100 %	1 209 843	100 %
Services d'entretien				
Canada	111 522	29	161 591	42
États-Unis	127 948	33	117 187	30
Reste du monde	145 139	38	109 154	28
	384 609	100 %	387 932	100 %
Services locatifs				
Canada	19 693	13	31 998	33
États-Unis	8 474	6	7 964	8
Reste du monde	124 413	81	58 463	59
	152 580	100 %	98 425	100 %
Total	1 629 032 \$	100 %	1 696 200 \$	100 %

Installations de Enerflex

Enerflex possède plus de 65 points de service répartis dans sept régions à travers le monde. Au Canada, Enerflex possède 20 succursales, dont 15 en Alberta, incluant son siège social et deux installations de fabrication situées à Calgary, en Alberta, qui, dans chaque cas, desservent le marché canadien. Enerflex possède également 18 succursales aux États-Unis, dont l'installation de fabrication de la Société située à Houston, au Texas, qui dessert les marchés américain et mondial. En Amérique latine, Enerflex possède cinq succursales. En Australie, Enerflex possède cinq succursales, dont une installation de fabrication située à Perth, dans l'ouest de l'Australie. La région de l'Asie compte cinq succursales, dont quatre situées dans la région Moyen-Orient et Afrique, une située en Europe et une coentreprise située en Russie.

Clients de Enerflex

La clientèle de Enerflex est principalement composée de sociétés exerçant des activités touchant tous les aspects du secteur pétrolier et gazier, parmi lesquelles on compte d'importantes sociétés intégrées de pétrole et de gaz naturel, des sociétés pétrolières et gazières nationales, des producteurs indépendants et des transformateurs de gaz naturel, des sociétés exploitant des réseaux collecteurs de gaz naturel et des gazoducs ainsi que des sociétés de produits chimiques, de même que des développeurs de dioxyde de carbone. Certains clients peuvent à l'occasion représenter plus de 10 % de nos activités au cours d'une année donnée. En 2015, aucun de nos clients ne représentait à lui seul plus de 10 % des revenus consolidés de Enerflex.

Provenance et disponibilité des composantes et des matières premières

Les matières premières, les composantes, les pièces et les moteurs utilisés pour l'exploitation de notre équipement et de nos centrales sont habituellement disponibles auprès de différents fournisseurs. Enerflex se procure la plupart de ses moteurs au gaz naturel aux termes d'ententes conclues avec GE, Finning CAT (Finning International Inc.) et Mustang CAT. Enerflex a également des relations contractuelles avec Ariel Corporation, Howden Group et Frick Company (Johnson Controls Inc.) auprès desquels elle s'approvisionne en compresseurs à piston et à vis rotatifs. Enerflex se procure ses refroidisseurs d'unités de compression du gaz naturel auprès d'une poignée de fournisseurs.

La réception en temps utile des composantes susmentionnées a une incidence sur l'échéancier de production de l'équipement de traitement et de compression du gaz naturel. Si l'une des ententes avec les fabricants d'équipement original susmentionnés devait être résiliée, Enerflex serait contrainte de trouver un autre fournisseur. Certains des fournisseurs susmentionnés pourraient juger nécessaire de répartir son offre de composantes. Ces répartitions de l'offre ne se sont pas révélées, par le passé, une entrave importante à l'exercice des activités de Enerflex. Toutefois, rien ne garantit que l'offre de produits demeurera disponible dans les quantités et dans les délais requis par les clients.

Cadre concurrentiel

La demande de produits et de services de Enerflex est influencée par différents facteurs qui ont une incidence sur notre clientèle, dont le prix du pétrole et du gaz naturel et la demande de pétrole et de gaz naturel, la demande d'infrastructures connexes, les coûts de transport, l'accès à du personnel compétent, la disponibilité des matériaux et des pièces ainsi que leur coût, la disponibilité du financement et l'accès au financement, la politique régionale et à l'échelle mondiale, la conjoncture économique régionale et mondiale, les lois et les règlements régionaux, nationaux et internationaux, notamment en matière de fiscalité, de régime de redevances et d'environnement, de même que la spéculation sur le prix des marchandises sur les marchés des placements. Par conséquent, les clients de Enerflex recherchent constamment de nouvelles façons de réduire les coûts associés à l'exercice de

leurs activités. Afin de mieux répondre aux besoins des clients et à la demande de produits et de services de Enerflex, Enerflex révisé sa stratégie d'affaires et son offre de produits afin de tenir compte des tendances du marché au sein duquel elle exerce ses activités.

Facteurs économiques et perspectives du secteur

Le secteur des services énergétiques dans lequel Enerflex exerce ses activités est largement tributaire des programmes de dépenses en immobilisations et des activités exercées par les sociétés de production et d'exploration du pétrole brut et du gaz naturel. Ces régimes de dépenses peuvent varier considérablement d'une année à l'autre et d'une région du monde à l'autre et peuvent être influencés par divers facteurs, dont les suivants : le prix des marchandises actuel et projeté pour le pétrole brut et le gaz naturel; la disponibilité, l'accès et le coût du transport des produits d'hydrocarbures; les estimations de l'offre et de la demande mondiales actuelles et projetées; ainsi qu'un vaste éventail de facteurs économiques et politiques. Par conséquent, la demande de produits et de services énergétiques peut être volatile et est influencée par des facteurs qui sont indépendants de la volonté des sociétés de services énergétiques. Outre le niveau des activités qui fluctue, l'accès à du personnel compétent, l'offre et la disponibilité des composantes principales et des pièces de rechange, ainsi que la nature concurrentielle du secteur des services énergétiques sont autant de défis auxquels sont confrontés le secteur d'activités et Enerflex.

Au cours de la dernière année, des prix des marchandises sensiblement plus faibles se sont traduits par de nouvelles coupures dans le budget d'immobilisations ainsi que par des initiatives de réduction des coûts adoptées par de nombreuses sociétés en Amérique du Nord et à l'échelle mondiale. Bon nombre de ces entreprises auront, à leur tour, une incidence sur la demande des produits et des services de Enerflex en 2016. Enerflex a vu certains de ces projets être reportés ou annulés en 2015. D'autres réductions du capital sont prévues tant que les prix des marchandises poseront un défi et que les clients chercheront à maintenir une certaine souplesse financière et à protéger leur entreprise à long terme. Le niveau des carnets de commandes en 2015 a diminué considérablement et, sans augmentation significative des commandes, entraînera une réduction marquée des produits d'exploitation générés par la division des systèmes techniques en 2016. Malgré le sombre tableau que l'on dresse de la division des systèmes techniques en 2016, et malgré qu'aucune remontée des prix des marchandises ne soit prévue avant la deuxième moitié de 2016, Enerflex conserve un optimisme prudent à l'égard de certains secteurs d'activités pour 2016.

Au cours du quatrième trimestre de 2015 et en 2016, la Société a vu croître l'intérêt et la demande pour sa gamme de produits de centrales électriques autonomes préfabriquées, étant donné que les sociétés pouvaient tirer profit de la stabilité des faibles prix du gaz naturel. De plus, plusieurs contrats importants à long terme conclus avec les divisions des services locatifs et des services d'entretien se sont traduits par la comptabilisation de revenus durant la deuxième moitié de 2015, et un autre projet est en voie de construction en vue d'ajouter une capacité supplémentaire de 30 000 HP durant la première moitié de 2016. Une entreprise diversifiée sur le plan géographique et qui le sera de plus en plus au chapitre des gammes de produits devrait assurer une certaine protection des revenus en 2016. Grâce à la tranche de capital supplémentaire de 100,0 millions de dollars aux termes de la facilité de crédit créée par la modification de décembre 2015, Enerflex est en bonne posture pour tirer profit des occasions de croissance interne qui correspondront à ses objectifs stratégiques. Enerflex cherchera à créer des sources de revenus qui, en définitive, serviront à préserver sa marge bénéficiaire solide et à continuer de gérer de façon dynamique les frais de vente, les frais généraux et les dépenses administratives à l'aide de mesures de contrôle des coûts efficaces. Les effectifs totalisent désormais environ 2 300 employés, ce qui représente une réduction de plus de 1 100 employés depuis le début de 2015. On prévoit que les réductions d'effectifs effectuées en 2015 et annoncées en 2016 en Australie permettront de générer des économies de coûts importantes.

Canada

Après une remontée des prix du gaz naturel au début de 2014, les prix du gaz naturel ont chuté de façon constante au cours du premier semestre de 2014 et sont demeurés en chute constante depuis. Au début de 2015, le prix mensuel s'établissait à environ 3,00 \$/kpi³ et, à la fin de 2015, celui-ci s'établissait à un peu plus de 2,30 \$/kpi³ après avoir chuté en deçà des 2,00 \$/kpi³ pendant deux semaines en décembre 2015. Le gaz utilisable en stockage en Amérique du Nord est en hausse par rapport à l'année précédente, se situe au-dessus de la moyenne sur cinq ans et se maintient à ce niveau depuis juin 2015. Les stocks demeurent suffisamment élevés pour exercer une pression à la baisse sur les prix du gaz naturel, qui pourraient remonter légèrement au début de 2016 selon les conditions météorologiques et les facteurs fondamentaux. La production d'électricité, qui est passée d'une alimentation au charbon à une alimentation au gaz, a offert un certain sursis, mais les prix du gaz demeurent faibles. De concert avec des prix du pétrole plus faibles, le contexte actuel des prix des marchandises devrait se traduire par des flux de trésorerie provenant de l'exploitation réduits pour les clients, ce qui, en revanche, entraînera le maintien d'un faible niveau des activités durant la première moitié de 2016. On s'attend à ce que les clients continuent de reporter leurs projets jusqu'à ce que la conjoncture des prix des marchandises se soit stabilisée. Par conséquent, il existe une grande incertitude quant à l'ampleur et à la durée de ce ralentissement. Les occasions de centrales électriques autonomes préfabriquées sont quant à elles en augmentation en raison du maintien des faibles prix du gaz naturel, tandis que les contrats de service d'entretien à long terme conclus durant la deuxième moitié de 2015 procurent une certaine stabilité des revenus récurrents.

États-Unis

Les résultats récents du secteur d'activités américain ont été largement tributaires du niveau des activités dans les réservoirs de gaz riche en liquides aux États-Unis, qui ont donné lieu à de nouveaux ordres d'achat d'équipement de compression et de traitement du gaz naturel dans cette région. La diminution importante des prix du pétrole, les répercussions sur la nouvelle production et, par conséquent, sur le gaz associé à la production pétrolifère, de même que l'incidence sur les prix des LGN, a entraîné et devrait continuer d'entraîner un ralentissement des activités durant la première moitié de 2016. Il existe une incertitude élevée quant à l'ampleur et à la durée de ce ralentissement. Les produits d'exploitation de la division des services d'entretien devraient toutefois représenter une source fiable de revenus récurrents en 2016.

Reste du monde

Enerflex affiche un optimisme prudent quant aux perspectives de la région de l'Amérique latine malgré l'incertitude politique qui prévaut, plus précisément au Brésil. La mise en valeur de la zone d'exploitation du gaz de schiste de Vaca Muerta, en Argentine, à court et à moyen termes, ainsi que la réforme du secteur de l'énergie qui se poursuit au Mexique, à moyen et à long termes, sont susceptibles de créer des occasions importantes de demande pour les produits et services de Enerflex. Au Brésil, la Société remarque un intérêt grandissant pour les projets alimentés au gaz naturel comme moyen de réduction de la dépendance envers l'hydroélectricité. Cet intérêt, ainsi que le gaz connexe que l'on prévoit tirer de la production pétrolière présalifère, représente des occasions attrayantes pour les installations de surface. De plus, le développement des infrastructures en Colombie, au Pérou et en Bolivie devrait se traduire par une présence accrue de Enerflex dans ces pays.

Dans la région Moyen-Orient et Afrique, trois grands projets de la division des services locatifs totalisant environ 80 000 HP ont été en construction ou sont en voie de construction et seront comptabilisés dans les résultats en 2016 et par la suite. Une capacité de 50 000 HP a été déployée en 2015, la capacité restante de 30 000 HP sera déployée durant la première moitié de 2016. La prolongation des contrats de service d'entretien à long terme conclus durant la deuxième moitié de 2015 représentera en outre une source fiable de revenus récurrents pour 2016. De plus, la Société cherche à saisir un certain nombre d'autres occasions importantes pour la division des systèmes techniques et de nouvelles sources de revenus récurrents dans la région.

Enjeux concurrentiels dans le secteur des services pétroliers et gaziers

La disponibilité des principales composantes utilisées dans la fabrication des produits de Enerflex ainsi que l'accès à du personnel compétent afin de satisfaire aux exigences techniques et commerciales dans le cadre de la conception et de l'assemblage de ces produits subissent une pression de plus en plus forte à l'échelle mondiale. La croissance mondiale de la Société aide Enerflex à gérer ces enjeux puisqu'elle lui permet d'élargir les marchés au sein desquels elle peut recruter des membres du personnel et lui permet également de gérer son inventaire à plus grande échelle, ce qui améliore sa chaîne logistique. Outre les différents facteurs de risque commerciaux dont il est question ci-après, les investisseurs doivent savoir qu'il existe certains enjeux concurrentiels touchant les secteurs d'activités du Canada, des États-Unis et du reste du monde.

Canada

Les marchés canadiens de la fabrication d'équipement de compression et de traitement du gaz naturel sont hautement concurrentiels. Plusieurs fabricants de centrales électriques autonomes préfabriquées ciblent les mêmes clients que Enerflex et n'ont aucune contrainte quant à la superficie de leur usine de fabrication. Pour tirer son épingle du jeu, Enerflex doit livrer concurrence à ses rivaux en offrant des services de qualité à des prix compétitifs.

Un certain nombre de nouveaux concurrents ont vu le jour et livrent désormais concurrence à la division des services d'entretien de la Société. Enerflex est un leader sur le marché canadien et possède un vaste réseau de succursales situées à proximité des emplacements de ses clients, ce qu'elle considère comme la clé pour décrocher de nouveaux contrats et les conserver. La Société, par l'intermédiaire de Gas Drive, conserve sa certification de *Platinum Power Packager* de GE pour les moteurs à gaz et les pièces de marque Waukesha et demeure un distributeur autorisé des moteurs et des pièces de marque Jenbacher au Canada.

Bien que la majorité de l'équipement de compression appartienne aux producteurs, Enerflex demeure un leader au sein de l'industrie canadienne des services locatifs d'équipement de compression, en termes de chevaux-puissance. La direction estime que la propriété, l'exploitation et la gestion des installations de compression actuellement détenues en propriété par les producteurs de gaz naturel représentent des occasions attrayantes. Enerflex se trouve en bonne posture pour reconfigurer ou remplacer l'équipement de compression en fonction des besoins en matière de production correspondants des champs de gaz naturel et pour mieux répondre aux besoins en matière de compression futurs au fur et à mesure qu'évolue le mode de production.

États-Unis

Le secteur de la fabrication d'installations de compression compte plusieurs concurrents principaux et un certain nombre de petits concurrents à l'échelle régionale aux États-Unis. La direction de Enerflex est d'avis que le marché américain continuera d'offrir à Enerflex l'occasion d'accroître ses activités en offrant des centrales de compression adaptées aux climats chauds et froids ainsi que des centrales sur mesure et normalisées à puissance élevée (HP) à son installation de fabrication située à Houston, au Texas.

Reste du monde

Dans le secteur d'activités du reste du monde, Enerflex livre habituellement concurrence aux mêmes concurrents que ceux du secteur nord-américain. Bon nombre des fabricants d'équipement de compression et de traitement en Amérique du Nord tentent de saisir des occasions à l'échelle internationale. Les contrats internationaux visant des activités de traitement, ainsi que ceux visant des produits de compression exportés des installations canadiennes et américaines de Enerflex, ont permis d'augmenter l'exposition de Enerflex aux occasions à l'échelle internationale, plus précisément au Moyen-Orient, au Mexique, en Amérique latine, en Asie et en Australie.

En Australie, Enerflex est en bonne posture pour tirer profit des besoins croissants en matière d'infrastructures de gaz naturel dans la région. La Société a, par le passé, connu beaucoup de succès avec l'ingénierie, la construction et la gestion de projets dans le cadre de projets d'installations de production, de distribution et de stockage du gaz naturel.

Au Mexique et partout en Amérique latine, Enerflex occupe une position de choix qui peut lui permettre de faire augmenter ses ventes d'équipement, d'accroître son offre de services locatifs et de proposer une gamme de services d'entretien plus complète. La Société est d'avis que le Mexique et l'Amérique latine continueront d'offrir des occasions de croissance au fur et à mesure que les clients chercheront à faire augmenter leur production de gaz naturel pour répondre à la demande locale.

Enerflex continue de croire que le marché du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord affichera une croissance. Enerflex jouit d'une position enviable grâce à son vaste réseau de succursales réparties dans la région Moyen-Orient et Afrique, qui lui permet d'offrir de l'équipement en vente, de l'équipement en location ainsi que des services après-vente, notamment aux termes de contrats de services d'exploitation et d'entretien.

Actifs incorporels

Les dessins de produits, les caractéristiques techniques, les procédés et les techniques de fabrication ainsi que les relations avec la clientèle développés à l'interne sont considérés d'une grande valeur par Enerflex. Ces actifs incorporels comprennent la valeur intrinsèque associée aux différents produits et les noms de marque employés par Enerflex. L'efficacité des activités de Enerflex et, indirectement, de ces noms de marques et de produits, se reflète dans les produits d'exploitation et la marge bénéficiaire brute dégagés par les unités d'exploitation correspondantes.

Caractère saisonnier des activités

Bien que la demande de produits et de services de Enerflex soit largement tributaire de l'offre et de la demande de gaz naturel et du prix du gaz naturel, d'autres facteurs peuvent avoir une incidence sur les activités, soit de façon favorable, soit de façon défavorable. Les prix de l'énergie touchent habituellement Enerflex, étant donné que la plupart des clients génèrent des flux de trésorerie grâce à la production et à la vente de pétrole et de gaz naturel. Les prix du gaz naturel varient en fonction de l'offre et la demande ainsi que de la réglementation adoptée par le gouvernement en matière de production et de traitement du gaz naturel. Le marché des biens d'investissement utilisé par les producteurs de gaz naturel est cyclique et demeure hautement volatil en tout temps. La structure de Enerflex a été organisée de sorte que celle-ci soit rentable tant dans les périodes de pointe que dans les périodes creuses du cycle énergétique, ce qui est possible grâce à la diversité de son offre de produits, à la diversification de ses activités à l'échelle internationale ainsi qu'à la souplesse de sa main-d'œuvre.

Le secteur des services pétroliers et gaziers au Canada, où les activités de Enerflex sont actuellement concentrées, suit une tendance saisonnière distincte au chapitre des activités, qui fait en sorte que l'accès aux sites des puits et les activités de forage sont rajustés afin de tirer profit des conditions météorologiques. En règle générale, la gamme de produits des systèmes techniques de Enerflex affichent des produits d'exploitation plus élevés durant le quatrième trimestre chaque année, sa division des services d'entretien affiche des produits d'exploitation plus élevés au cours de la première moitié de chaque année et sa division des services locatifs affiche des produits d'exploitation stables toute l'année, mais ceux-ci demeurent toutefois influencés par les décisions en matière de dépenses en immobilisations prises par ses clients ainsi que par Enerflex. Les fluctuations que crée cette tendance se produisent habituellement lorsque les données fondamentales du secteur de l'énergie des hydrocarbures s'améliorent ou se détériorent. Comme Enerflex a accru sa présence à l'échelle internationale, l'incidence générale de la variation des produits d'exploitation saisonniers a diminué.

Dépendance économique

Enerflex n'a jamais eu de client qui représentait à lui seul plus de 10 % des produits d'exploitation consolidés, ni en 2015, ni en 2014.

Enerflex s'est engagée à tisser des liens solides avec ses fournisseurs et reconnaît que cela ne peut être possible que si elle gagne leur confiance et leur respect. Un processus d'appel d'offres concurrentiel et efficace est en place afin de donner une chance égale à tous les nouveaux fournisseurs et aux fournisseurs existants. Enerflex ne dépend d'aucun fournisseur en particulier.

Modification de contrats

Aucun aspect des activités de la Société n'est raisonnablement susceptible d'influencer de façon importante la renégociation ou la résiliation des contrats et des sous-contrats. Le 1^{er} janvier 2015, Enerflex, directement ou par l'intermédiaire de Gas Drive, a obtenu la certification mondiale de *Platinum Power Packager* de GE, ce qui permet à la Société d'offrir des services de reconditionnement et d'entretien des moteurs de marque Waukesha à l'ensemble de sa clientèle à l'échelle mondiale. Gas Drive demeure le distributeur autorisé des moteurs et des pièces de marque Jenbacher au Canada.

Questions d'ordre environnemental

Enerflex conçoit et exploite ses installations en conformité avec les exigences fédérales, provinciales, étatiques, locales et étrangères applicables qui régissent le rejet de substances dans l'environnement ou qui réglementent par ailleurs la protection de l'environnement, dont le contrôle des émissions de GES. Certains aspects des activités de Enerflex comportent l'utilisation d'ammoniac et de réfrigérants de remplacement, qui doivent être stockés et manipulés conformément à la réglementation environnementale applicable. Les activités d'exploitation de Enerflex sont également subordonnées au respect des règlements fédéraux, provinciaux et étatiques qui régissent les émissions de polluants atmosphériques et qui imposent des exigences précises relatives à l'utilisation et au traitement des CFC et de certains autres types de réfrigérants. La réglementation interdit désormais le rejet de CFC et de HCFC dans l'environnement s'ils sont utilisés comme réfrigérants et exige que les personnes qui réparent et entretiennent ce type d'équipement et utilisent ce type de réfrigérants soit certifiée par l'autorité de réglementation compétente. Dans la mesure où une réglementation plus rigoureuse est adoptée, Enerflex a l'intention de continuer de s'y conformer de manière proactive. Le coût du respect de la conformité par Enerflex à l'ensemble des lois et des règlements en matière d'environnement applicables ne devrait pas être élevé. La direction de Enerflex remet des rapports trimestriels au conseil d'administration de la Société relativement aux questions d'ordre environnemental.

On assiste également à une augmentation de l'adoption de nouveaux règlements relatifs aux émissions de GES, dont la déclaration obligatoire des émissions de GES et, dans certains territoires, des cibles en matière de réduction des GES. Enerflex n'est pas un grand émetteur de GES et ne s'attend actuellement pas à dépasser les seuils en vigueur en matière de déclaration ou de réduction des GES applicables. Bien que Enerflex s'attend à ce que des règlements plus rigoureux en matière d'émissions de GES lui soient imposés, elle ne prévoit actuellement pas devoir engager des dépenses en immobilisations considérables afin de s'assurer de se conformer dans l'avenir à une réglementation plus rigoureuse en matière de GES. Toutefois, la Société n'est actuellement pas en mesure de prédire quelle sera l'incidence, s'il en est, de l'adoption d'une réglementation plus rigoureuse en matière de GES pour ses clients.

Politiques sociales

Enerflex s'est engagée à redorer et à forger l'avenir des collectivités dans lesquelles elle exerce des activités. Les activités d'investissement dans la communauté de Enerflex permettant de soutenir les programmes de santé et de bien-être, de formation et de perfectionnement, de même que le développement de la communauté.

Enerflex a adopté une politique en matière de santé, de sécurité et d'environnement (la « politique en matière de santé, de sécurité et d'environnement »), qui décrit ses valeurs et son engagement en matière de questions de santé, de sécurité et d'environnement. La politique en matière de santé, de sécurité et d'environnement est passée en revue annuellement par la haute direction et le conseil d'administration, au besoin. La politique en matière de santé, de sécurité et d'environnement régit la façon dont Enerflex gère ses activités d'exploitation afin de protéger la santé et la sécurité de ses employés, de ses sous-traitants, de ses visiteurs et du grand public et de protéger l'environnement, tout en se conformant à l'ensemble des lois, des règlements, des normes de l'industrie et des normes internes applicables, ou en les surpassant, ainsi qu'en respectant les attentes des principaux intéressés.

Salariés

Enerflex comptait environ 2 300 employés à l'échelle mondiale en date du 31 décembre 2015.

Carnet de commandes

(en milliers de dollars – données non auditées) en date du
31 décembre

	2015	2014
Canada	150 928 \$	332 022 \$
États-Unis	152 931	412 334
Reste du monde	123 345	172 128
Total du carnet de commandes	427 204 \$	916 484 \$

Enerflex continue d'intensifier ses efforts de vente à l'échelle internationale dans le but de compenser le recul des activités du secteur énergétique en Amérique du Nord. En plus de tenter de répondre à la demande fluctuante de ses produits et services, Enerflex a dû redoubler d'efforts pour maintenir sa position concurrentielle et sa part de marché. Enerflex croit être parvenue à augmenter sa part de marché en négociant de justes prix pour les produits et les services de Enerflex, en élargissant sa recherche à l'échelle mondiale de ventes à l'exportation de Enerflex, en développant et en entretenant ses relations avec ses principaux clients et fournisseurs, en maintenant le niveau élevé de compétences de la main-d'œuvre de Enerflex et en surveillant les pratiques des concurrents de Enerflex et en s'y ajustant. La capacité de répondre à ces pressions concurrentielles en maintenant une structure de coûts raisonnable demeurera la clé de la réussite future de Enerflex.

FACTEURS DE RISQUE

Un placement dans les actions ordinaires de Enerflex comporte un certain nombre de risques, y compris, notamment les risques décrits ci-dessous.

Prix de l'énergie, conditions du secteur et nature cyclique du secteur de l'énergie

Le secteur des services pétroliers et gaziers repose en grande partie sur les dépenses en capital faites par les producteurs et les explorateurs pétroliers et gaziers. Ces dépenses en capital, avec celles des sociétés du secteur intermédiaire qui approvisionnent ces producteurs et explorateurs pétroliers et gaziers, alimentent la demande de matériel de Enerflex. Les décisions relatives aux dépenses en immobilisations sont fondées sur différents facteurs, notamment sur la demande d'hydrocarbures et les prix des produits connexes, les perspectives d'exploration et de mise en valeur dans différents territoires, les niveaux de production de leurs réserves et l'accès au capital, dont aucun ne peut être prédit avec exactitude. Les périodes de baisse prolongée ou considérable dans les prix des produits de base, qui ont cours à l'heure actuelle, pourraient entraîner une réduction des activités d'exploration et de production, et par conséquent une baisse des dépenses en immobilisations, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur la demande de produits et services offerts par Enerflex. Même l'impression d'une baisse des prix du pétrole ou du gaz à long terme peut se traduire par une décision d'annuler ou de reporter les dépenses en immobilisations liées à l'exploration et à la production, ce qui pourrait conduire à une baisse de la demande de produits et services offerts par Enerflex.

La demande de pétrole et de gaz est influencée par un nombre de facteurs, notamment par les perspectives de l'économie mondiale, ainsi que par les activités de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (l'« OPEP »). L'évolution de la situation politique, économique ou militaire dans l'ensemble des régions mondiales qui produisent de l'énergie peut avoir une incidence sur la demande de pétrole et de gaz naturel pour des périodes prolongées, ce qui pourrait en retour avoir une incidence sur le prix du pétrole et du gaz naturel. Si la conjoncture ou les marchés internationaux baissaient subitement, les

activités de la Société pourraient subir des incidences défavorables si les clients qui produisent du pétrole et du gaz décidaient d'annuler ou de reporter des dépenses en immobilisations importantes. Au cours des périodes de baisse du prix du pétrole et du gaz naturel, la croissance de la production pourrait diminuer, ce qui pourrait réduire la demande de produits et services de Enerflex. Le secteur du pétrole et du gaz continue de faire face à une incertitude et une volatilité importantes. Les prix du pétrole et du gaz naturel ont affiché une tendance à la baisse au cours du quatrième trimestre de 2015 et en 2016, ce qui a donné lieu à d'autres réductions des dépenses en immobilisations prévues par les clients. Ces conditions sont susceptibles de réduire la demande de produits et de services de Enerflex, ce qui pourrait avoir une incidence importante sur ses activités et sa situation financière, notamment sur la capacité de Enerflex à verser des dividendes à ses actionnaires.

Risque lié à l'exécution de projets

Enerflex conçoit, fabrique, construit, met en service et entretient des systèmes de traitement d'hydrocarbures. Le savoir-faire de Enerflex comprend des installations de production sur le terrain, des usines de traitement du gaz naturel et de compression, des usines de traitement du CO₂, des systèmes de réfrigération et du matériel de production d'électricité desservant le secteur de la production de gaz naturel. Certains des projets auxquels la Société participe sont d'une envergure et d'une portée relativement plus importantes que la majorité de ses projets, ce qui peut comporter plusieurs défis techniques ou spécifications de rendement pour ses produits et services. Ces projets précisent habituellement des dates de livraison, des critères de rendement et des pénalités pour défaut d'exécution. La capacité de la Société de réaliser de façon rentable ces solutions pour les clients dépend de nombreux facteurs y compris, notamment, les modifications à la portée du projet, la disponibilité et le délai d'obtention des approbations externes et des autres permis requis, la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée et la productivité, la disponibilité et le coût de l'équipement et des services, les erreurs de conception et de construction, ainsi que la disponibilité des entrepreneurs pour réaliser les engagements. Tout défaut de réaliser ces projets plus importants dans les délais requis et de façon rentable pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie.

La Société a fait d'importants progrès sur une initiative sur plusieurs années visant à intégrer ses systèmes et processus, tout en élevant ses installations aux normes de catégorie mondiale. En outre, des initiatives d'amélioration continue sont en place pour atteindre la prestation exacte, complète et en temps requis des livrables. Néanmoins, les risques liés au projet peuvent se traduire par des enjeux de rendement et des retards dans le projet, ainsi que des coûts liés au projet supérieurs aux estimations de coûts, tel qu'on a pu le voir récemment dans le secteur des activités internationales et des activités liées aux sables bitumineux en Alberta. Bien que la Société évaluera la possibilité de récupérer ces dépassements de coûts, rien ne garantit que ces coûts seront remboursés, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie.

Risque de crédit

Une tranche importante des soldes des débiteurs de Enerflex proviennent de clients actifs dans le secteur du pétrole et du gaz naturel. De nombreux clients financent leurs activités d'exploration et de mise en valeur avec des flux de trésorerie provenant de l'exploitation, la création d'une dette ou l'émission de titres de participation. Lorsque les marchés du pétrole et du gaz naturel sont affaiblis, les clients peuvent subir une baisse des flux de trésorerie provenant de l'exploitation, une réduction de leur capacité à contracter une dette ou à accéder à du financement par titres de participation. Une réduction de la base d'emprunt dans le cadre des facilités de crédit fondées sur une réserve, le manque de

disponibilité de financement par titres de créance ou par titres d'emprunt ou d'autres facteurs qui peuvent avoir une incidence négative sur la situation financière des clients pourraient nuire à leur capacité de payer les produits ou les services rendus. Enerflex pourrait consentir du crédit à certains clients pour des produits et services qu'elle a fournis dans le cours normal de ses activités. Enerflex surveille son exposition au crédit face à ses clients, mais aucune certitude ne peut être donnée qu'une perte liée au crédit ne se matérialisera pas ou n'aura pas d'incidence défavorable importante sur l'organisation. Le regroupement des producteurs d'énergie et la tendance qui se développe envers des plus petites sociétés d'exploration pourraient modifier l'exposition de Enerflex au risque de crédit. L'échec financier d'un client pourrait nuire à la capacité de la Société à recouvrer la totalité ou une partie du solde des débiteurs.

Accès au capital

Enerflex dépend de ses liquidités, ainsi que des marchés du crédit et des capitaux pour fournir une partie du capital nécessaire à la poursuite des activités. Enerflex dépend de sa facilité bancaire et de ses billets de premier rang pour respecter ses exigences en matière de financement et de liquidités. Les billets de premier rang sont exigibles à deux dates distinctes, soit une tranche d'un capital de 50,5 millions de dollars à taux fixe de 4,841 %, qui vient à échéance le 22 juin 2016 et une tranche d'un capital de 40,0 millions de dollars à taux fixe de 6,011 %, qui vient à échéance le 22 juin 2021. La facilité bancaire de la Société n'est pas garantie, est assujettie à un taux d'intérêt variable, vient à échéance le 30 juin 2019 et peut être renouvelée annuellement avec le consentement des prêteurs. Une instabilité importante ou des interruptions des marchés des capitaux, notamment les marchés du crédit, pourraient avoir une incidence sur la capacité de la Société à renégocier avec succès la totalité ou une partie de sa facilité bancaire avant sa date d'échéance, et les liquidités disponibles aux fins du versement de dividendes aux actionnaires et de financement des activités continues pourraient subir des incidences défavorables. Au 31 décembre 2015, la Société disposait d'une base d'emprunt de 217,9 millions de dollars.

Le 18 décembre 2015, la Société a conclu une convention avec ses prêteurs afin de modifier et de mettre à jour la facilité bancaire consortiale renouvelable. La convention de modification a servi à augmenter le montant disponible dans le cadre de la facilité bancaire passant de 675,0 millions de dollars à 775,0 millions de dollars. La modification a également servi à diminuer le montant disponible pour des augmentations futures de la facilité bancaire passant de 200,0 millions de dollars à 100,0 millions de dollars. Toute augmentation future de la facilité bancaire demeurera assujettie au consentement des prêteurs. La date d'échéance de la facilité bancaire demeure inchangée au 30 juin 2019. Aucun versement de capital n'est requis ou prévu avant la date d'échéance de la facilité bancaire.

La facilité bancaire et la convention d'achat de billets de la Société renferment également certains engagements et certaines restrictions que Enerflex et ses filiales doivent respecter y compris, notamment, relativement à l'emploi du produit, aux limites à notre capacité de contracter d'autres dettes, aux opérations avec les membres du même groupe, aux fusions et aux acquisitions ainsi qu'à notre capacité de vendre des actifs. La capacité de la Société de respecter ces engagements et ces restrictions peut être touchée par des événements indépendants de sa volonté, notamment les conditions économiques, financières et du secteur ayant cours. Si la conjoncture ou les autres conditions économiques se détériorent, la capacité de la Société à respecter ces engagements pourrait être touchée. Le défaut de respecter l'un ou l'autre de ces engagements, les ratios financiers ou les critères financiers pourrait entraîner des cas de défaut aux termes de chaque convention ce qui pourrait devancer le moment où nous devons rembourser notre dette aux termes de ces conventions et nuire à

la capacité de la Société à accéder au marché des capitaux pour obtenir du financement. Bien que Enerflex respecte actuellement l'ensemble des engagements, des ratios financiers et des critères financiers, rien ne garantit qu'elle sera en mesure de respecter ces engagements, ces ratios financiers et ces critères financiers dans l'avenir. Ces événements pourraient restreindre la capacité de la Société et des autres garants à financer ses activités, respecter ses obligations associées aux obligations financières ou déclarer et verser des dividendes. Se reporter à la rubrique « *Dividendes – Restrictions sur le versement de dividendes* ».

Activités internationales

Enerflex exerce ses activités dans plusieurs pays situés à l'extérieur du Canada et des États-Unis, et ces activités représentent une tranche importante des produits d'exploitation de la Société. Enerflex est exposée à des risques inhérents en exerçant des activités dans chacun des pays dans lesquels elle exerce des activités, dont les risques suivants :

- les récessions et autres crises économiques qui pourraient avoir une incidence sur les coûts engagés par la Société pour l'exercice de ses activités dans ces pays;
- les problèmes de recrutement de personnel et de gestion des activités à l'étranger, y compris les défis de logistique, de sécurité et de communication;
- les changements dans les politiques, les lois, les règlements et les exigences réglementaires des gouvernements étrangers, ou dans leur interprétation ou application;
- la difficulté à faire appliquer les droits contractuels, ou les frais engagés pour y parvenir, en raison de l'absence d'un système juridique bien établi ou pour toute autre raison;
- la renégociation ou l'annulation de contrats existants;
- l'adoption de nouvelles restrictions commerciales ou autres, ou l'expansion des restrictions existantes;
- les problèmes et les retards qui peuvent être occasionnés ou les frais qui peuvent être engagés en raison de la circulation et du dédouanement de marchandises ainsi que l'autorisation du personnel de franchir les douanes ou de leur passage devant les autorités de l'immigration de diverses juridictions;
- les embargos;
- les actes de guerre, les agitations civiles, les cas de force majeure et les actes de terrorisme;
- l'instabilité sociale, politique et économique;
- la confiscation, l'expropriation ou la nationalisation de biens sans compensation juste;
- les hausses d'impôt ou les changements dans les lois ou règlements fiscaux ou dans leur interprétation ou application;
- les limites à la capacité de la Société de rapatrier de la trésorerie, des fonds ou du capital investis ou détenus dans des territoires situés à l'extérieur du Canada.

En outre, Enerflex pourrait étendre nos activités dans des marchés où nous n'avons jamais exercé d'activités. Les risques inhérents à la création de nouvelles entreprises, plus particulièrement dans les marchés internationaux où les douanes, les lois et les procédures commerciales locales présentent des défis particuliers, pourraient avoir une incidence sur notre capacité à mener à terme ces entreprises.

Dans la mesure où les activités internationales de Enerflex seraient touchées par des conditions économiques, politiques ou autres conditions imprévues ou défavorables, les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société pourraient subir des incidences défavorables.

Réglementation gouvernementale, Foreign Corrupt Practices Act et lois contre la corruption

La Société est assujettie à des lois et à des règlements en matière de santé, de sécurité et d'environnement qui l'exposent à une responsabilité financière éventuelle. Les activités de la Société sont réglementées par un certain nombre de lois et de règlements fédéraux, provinciaux, étatiques, locaux et étrangers en matière d'environnement, qui régissent notamment le rejet de matières dangereuses dans l'air et dans l'eau ainsi que la manutention, l'entreposage et l'élimination de ces matières dangereuses. La conformité à ces lois environnementales est un facteur important dans la fabrication des produits de la Société, puisque la Société utilise, génère, entrepose et élimine des substances et des déchets dangereux dans le cadre de ses activités. La Société pourrait être assujettie à une responsabilité financière importante à l'égard de frais associés à une enquête et de frais de nettoyage de ces matières dangereuses. En outre, plusieurs des immeubles anciens et actuels de la Société sont ou ont été utilisés à des fins industrielles. Par conséquent, la Société pourrait être assujettie à des responsabilités financières liées à une enquête et à la remise en état en raison de matières dangereuses découlant de mesures d'anciens propriétaires ou exploitants d'installations industrielles sur ces emplacements. Dans certains cas, la responsabilité de la Société pourrait être engagée peu importe la légalité des mesures initiales liées aux substances dangereuses ou toxiques ou peu importe si la Société avait connaissance ou non ou était responsable ou non de la présence de ces substances. La Société est également assujettie à différentes lois et à différents règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et locaux canadiens et américains, ainsi qu'à des lois et à des règlements étrangers liés à la sécurité et à la santé dans ses installations de fabrication. Ces lois et ces règlements pourraient également assujettir la Société à des pénalités ou des responsabilités financières importantes en cas de non-conformité, ainsi qu'à l'interruption éventuelle des activités si l'une ou l'autre de ses installations, ou une partie d'une installation, devait être fermée temporairement par suite d'une violation de ces lois et règlements. Une telle responsabilité financière ou interruption des activités pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les projections, les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

La Société est tenue de se conformer aux lois et aux règlements canadiens et internationaux, notamment ceux qui portent sur la subornation et la lutte contre la corruption. Enerflex exerce des activités dans de nombreuses régions du monde qui font face à des niveaux élevés de corruption, et nos activités nous amènent à communiquer fréquemment avec des dirigeants étrangers. La Société a adopté des contrôles, des politiques, des procédures et une formation qui obligent la conformité de ces lois et règlements. Toutefois, rien ne garantit que les employés ou les mandataires ne violeront pas ces contrôles, politiques et procédures. Toute violation alléguée de ces lois et règlements pourrait perturber nos activités et faire en sorte que Enerflex engage des coûts importants pour enquêter sur tout manquement allégué. S'il était décidé que Enerflex contrevenait à ces lois et règlements, des pénalités civiles et criminelles sévères et d'autres sanctions pourraient nuire considérablement à notre réputation, à nos activités, à nos résultats d'exploitation, à notre situation financière et à notre liquidité.

Taux de change

Les résultats financiers de Enerflex sont présentés au public en dollars canadiens. Toutefois, un pourcentage important de ses produits d'exploitation et de ses dépenses sont libellés dans une autre monnaie que le dollar canadien. La Société définit et couvre tous les risques importants associés aux opérations de change et sa politique de couverture n'a pas été modifiée au cours de l'exercice courant. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les activités de couverture de Enerflex, veuillez vous reporter à la note 27 des états financiers consolidés.

Exposition des opérations

La majorité des produits et des composants majeurs des activités canadiennes de la Société provient des États-Unis. Par conséquent, les coûts déclarés des stocks et les prix des opérations facturées aux clients en contrepartie du matériel et des pièces sont touchés par la force relative du dollar canadien. La Société vend également des ensembles de compression et de traitement en monnaie étrangère, principalement le dollar américain et le dollar australien. La majorité des commandes internationales de Enerflex sont fabriquées aux États-Unis si le contrat est libellé en dollar américain, ce qui réduit au minimum l'exposition de la Société aux devises sur ces contrats.

La Société a mis en application une politique de couverture, essentiellement applicable aux unités d'exploitation domiciliées au Canada, dont l'objectif est de garantir des marges gagnées sur les contrats attribués libellés dans une autre monnaie que le dollar canadien. En outre, la Société pourrait couvrir les coûts d'intrants qui sont réglés dans une autre monnaie que la monnaie locale de la filiale qui exécute le contrat. La Société a recours à une combinaison de dettes libellées en devise et de contrats de change à terme afin de respecter son objectif de couverture.

Aux termes des IFRS, les instruments dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture sont assujettis à l'évaluation à la valeur du marché à la fin de chaque période et aux variations de la juste valeur réalisées sur les résultats nets de la période courante. La Société applique la comptabilité de couverture à la majorité de ses contrats à terme. Ainsi, les gains ou les pertes sur les contrats à terme sont reportés afin d'accumuler d'autres éléments du revenu étendu et de les reclasser à l'état des résultats lorsque l'opération couverte a une incidence sur l'état des résultats. Toute inefficacité de couverture est comptabilisée immédiatement dans les résultats nets. Toutefois, rien ne garantit que la Société appliquera la comptabilité de couverture ou qu'elle sera admissible à une telle comptabilité. Ainsi, l'utilisation de contrats de change à terme pourrait introduire une volatilité importante aux résultats déclarés de la Société.

Enerflex atténue l'incidence des fluctuations du taux de change en faisant correspondre les entrées de fonds libellées en dollar américain futures prévues aux passifs en dollar américain, y compris les contrats de change, les dettes bancaires et les comptes fournisseurs, et en fabriquant les contrats libellés en dollar américain aux usines situées aux États-Unis.

Exposition à la conversion

Le bénéfice que la Société tire des filiales étrangères et les investissements nets qu'elle a dans celles-ci sont exposés aux fluctuations du taux de change. Les devises dont l'incidence est la plus importante sont le dollar américain, le dollar australien et la livre britannique.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens en utilisant le taux de change en vigueur aux dates du bilan. Les actifs et les passifs non monétaires mesurés selon le coût historique sont convertis en utilisant le taux de change à la date de l'opération. Les gains et les pertes de conversion non réalisés sont reportés et inclus dans le cumul des autres éléments du résultat étendu (le « CAERE »). Les rajustements cumulatifs de la conversion des devises sont comptabilisés dans le bénéfice lorsqu'il y a eu une réduction des investissements nets dans les activités étrangères.

Le bénéfice provenant des activités étrangères est converti en dollar canadien à chaque période selon le taux de change moyen pour la période. En conséquence, les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport à ces autres monnaies auront une incidence sur le bénéfice net déclaré. Les fluctuations du taux de change pourraient être importantes d'une année à l'autre par rapport au bénéfice global ou à la situation financière de la Société.

Pour la période de douze mois terminée le 31 décembre 2015, une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport au dollar américain, au dollar australien et à la livre britannique pourrait faire augmenter le CAERE de 15,5 millions de dollars. Une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport au dollar américain, au dollar australien et à la livre britannique pourrait faire augmenter le bénéfice net avant impôt de 5,5 millions de dollars.

Enerflex a conclu des contrats de change pour couvrir son exposition aux investissements dans certaines filiales étrangères, en utilisant une dette libérée en devises. Les gains et les pertes de change sur les investissements nets dans les filiales étrangères sont inclus dans le CAERE avec les gains et les pertes de conversion sur la dette utilisée pour couvrir les investissements nets. Le CAERE au 31 décembre 2014 s'élevait à 36,8 millions de dollars, et au 31 décembre 2015, avait augmenté à 147,8 millions de dollars par suite des fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, au dollar australien et à la livre britannique.

Concurrence

Le secteur dans lequel Enerflex exerce ses activités est très concurrentiel et il y a peu de barrières à l'entrée, plus particulièrement dans le secteur de la fabrication et des services de compression du gaz naturel. Enerflex compte plusieurs concurrents dans tous les aspects de ses activités, tant à l'échelle nationale qu'à l'étranger. Certains de ces concurrents, plus particulièrement la division des services techniques, sont d'importantes sociétés multinationales. Les concurrents de la Société pourraient être en mesure de s'adapter plus rapidement à l'évolution de la technologie au sein de l'industrie et aux changements de la conjoncture et des conditions économiques, de tirer parti plus facilement des acquisitions et des autres occasions et d'adopter des politiques de fixation de prix plus agressives. En outre, la Société pourrait subir une concurrence importante de la part de nouveaux arrivants dans le secteur de la fabrication et des services de compression. Certains des concurrents existants ou des nouveaux concurrents de Enerflex peuvent élargir les unités de compression ou en fabriquer de nouvelles ce qui pourrait créer davantage de concurrence relativement aux produits, au matériel ou aux services pour les clients.

La Société pourrait ne pas être en mesure de profiter de certaines occasions ou d'effectuer certains investissements en raison des niveaux d'endettement ou d'autres obligations. L'une ou l'autre de ces pressions concurrentielles pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société. Se reporter à la rubrique « *Description de l'activité – Cadre concurrentiel* ».

Risques liés au taux d'intérêt

Les passifs de la Société comprennent une dette à long terme qui pourrait être assujettie aux fluctuations du taux de change. Les billets de la Société en cours au 31 décembre 2015 ont un taux d'intérêt fixe et ne sont donc pas touchés par les fluctuations des taux d'intérêt sur le marché. Toutefois, la facilité bancaire de la Société est assujettie aux variations des taux d'intérêt sur le marché. Au 31 décembre 2015, la Société avait une dette de 299,2 millions de dollars assujettie à taux d'intérêt flottant. Des changements dans les conditions économiques indépendants de la volonté de Enerflex pourraient entraîner des taux d'intérêt plus élevés, ce qui augmenterait les frais d'intérêt de Enerflex ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats financiers, la situation financière ou la capacité de Enerflex à déclarer et à verser des dividendes. Se reporter à la rubrique « *Dividendes – Restrictions sur le versement de dividendes* ».

Pour chaque variation de 1 % du taux d'intérêt sur la facilité bancaire, le changement des frais d'intérêt pour la période de douze mois terminée le 31 décembre 2015 serait de 3,0 millions de dollars. Tous les frais d'intérêt sont inscrits dans les coûts de financement sur l'état du résultat consolidé dans les coûts de financement. Toute hausse des taux d'intérêt sur le marché pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats financiers, la situation financière ou la capacité de la Société à déclarer et à verser des dividendes.

Employés et entrepreneurs

La gamme de produits de la division des services techniques de Enerflex exige des ingénieurs et des professionnels en conception qualifiés afin de maintenir la satisfaction de la clientèle et de participer à l'innovation de produits. Enerflex est en concurrence pour ces professionnels, non seulement auprès d'autres sociétés dans le même secteur, mais également avec des producteurs pétroliers et gaziers et d'autres secteurs. Au cours de périodes de fortes activités liées à l'énergie, la demande relative aux compétences et au savoir-faire de ces professionnels augmente, ce qui rend l'embauche et le maintien en poste de ces personnes plus difficiles.

La gamme de produits de la division des services d'entretien de Enerflex dépend des compétences et de la disponibilité d'ouvriers, de mécaniciens et des techniciens formés et expérimentés afin de fournir des services efficaces et appropriés à Enerflex et à ses clients. L'embauche et le maintien en poste de ces personnes sont essentiels à la réussite de l'entreprise de Enerflex. Les tendances démographiques réduisent le nombre de nouveaux arrivants dans les métiers, ce qui rend l'accès par Enerflex à des personnes qualifiées plus difficile. Il y a peu de barrières à l'entrée dans certaines activités de Enerflex, de sorte que le maintien en poste des employés est essentiel afin de distinguer les activités de Enerflex et de livrer concurrence dans les différents marchés.

Dans certains territoires, Enerflex dépend d'entrepreneurs indépendants pour exploiter et entretenir son matériel. La capacité de nos tiers entrepreneurs à trouver et à maintenir en poste des personnes ayant des antécédents et une formation technique appropriés est essentielle à la réussite continue des activités données à contrat dans ces territoires. Si les tiers entrepreneurs de Enerflex ne sont pas en mesure de trouver et de maintenir en poste des exploitants qualifiés, ou si le coût de ces exploitants qualifiés augmente considérablement, l'entreprise des activités données à contrat pourrait subir des incidences importantes.

De plus, Enerflex dépend de plus en plus des compétences et de la disponibilité de différents professionnels et employés de soutien pour respecter les demandes croissantes relatives aux exigences et à la réglementation de différents ordres professionnels et organismes gouvernementaux.

Cyberattaques ou terrorisme

Enerflex pourrait être menacée par des problèmes tels que les cyberattaques, les virus informatiques ou le terrorisme qui pourraient perturber les activités et nuire aux résultats d'exploitation. Le secteur exige l'exploitation continue des systèmes de technologie de l'information et des infrastructures de réseaux très élaborées. Malgré la mise en place de mesures de sécurité, les systèmes technologiques sont vulnérables à l'incapacité ou aux défaillances dues notamment au piratage, aux virus, aux actes de guerre ou au terrorisme. Si les systèmes de technologie de l'information de Enerflex tombaient en panne et si la Société n'était pas en mesure de se remettre en temps opportun, la Société pourrait ne pas être en mesure de remplir ses fonctions commerciales essentielles, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation.

En outre, les actifs de la Société pourraient être la cible d'activités terroristes qui pourraient perturber la capacité de Enerflex de répondre à ses clients. Des organismes de réglementation ou un contexte de menaces terroristes futures pourraient obliger la Société à faire des investissements en sécurité qui ne peuvent être prédits. La mise en application de lignes directrices et de mesures en matière de sécurité et le maintien d'une assurance, dans la mesure disponible, qui visent ces activités pourraient faire augmenter les coûts. Ces types d'événements pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités et les résultats d'exploitation de la Société.

Technologie de l'information

Au fur et à mesure que Enerflex continue de prendre de l'expansion à l'échelle internationale, l'accès à des ingénieurs et à d'autres professionnels techniques à l'étranger, la conception d'applications Web et de produits de surveillance, et qu'elle améliore ses activités d'applications logiciels, les actifs et les protocoles liés à la technologie de l'information deviennent de plus en plus importants pour Enerflex. Enerflex a tenté de réduire son exposition en améliorant ses contrôles généraux de technologie de l'information, en mettant à jour ou en place de nouvelles applications commerciales et en embauchant ou en formant des employés particuliers relativement à la protection et à l'utilisation des actifs liés à la technologie de l'information.

Conventions de distribution

Un des actifs stratégiques de Enerflex est les conventions d'achat et de distribution qu'elle a conclues avec d'importants fabricants, notamment relativement aux moteurs à essence et pièces Waukesha de GE, à l'échelle mondiale, et aux moteurs et pièces Jenbacher et MAN, au Canada. Enerflex est le distributeur exclusif de Altronic, important fabricant de systèmes d'ignition et de contrôle électrique dans toutes les régions qu'elle exploite. Enerflex a également des liens et des conventions avec d'autres fabricants d'équipement clé dont Finning (Caterpillar) et Ariel Corporation.

Enerflex pourrait perdre un avantage concurrentiel si une ou plusieurs de ces conventions étaient résiliées. Même si Enerflex et les personnes à son service se font une priorité de maintenir et d'améliorer ces liens stratégiques, rien ne garantit que ces liens se poursuivront.

Disponibilité des matières premières, des composants ou des produits finis

Enerflex achète une grande variété de matières et de composants dans le cadre de ses activités de fabrication et d'entretien. Certains des composants utilisés dans nos produits sont obtenus d'une seule source ou d'un groupe restreint de fournisseurs. La dépendance envers ces fournisseurs comporte plusieurs risques, notamment l'augmentation des prix, la piètre qualité des composants et l'incapacité éventuelle à obtenir l'approvisionnement adéquat des composants requis dans les délais requis. Bien que Enerflex entretienne des relations de longue date avec ces sociétés, elle n'a pas de contrat à long terme avec certaines de ces sources, et la perte partielle ou totale de certaines de ces sources pourrait avoir une incidence négative sur les résultats d'exploitation de Enerflex et pourrait nuire aux relations avec la clientèle. De plus, une hausse importante des prix d'un ou de plusieurs de ces composants pourrait avoir une incidence négative sur les résultats d'exploitation.

Bien que Enerflex ne dépende habituellement pas d'une seule source d'approvisionnement, la capacité des fournisseurs à respecter les critères de rendement, les spécifications de qualité et les calendriers de livraison est importante au maintien de la satisfaction de la clientèle.

La disponibilité dans les délais requis de certains composants et de certaines pièces de remplacement de fabricants de matériels d'origine, qui seront habituellement en demande constante, représentera un défi dans l'atteinte d'une meilleure rentabilité.

Facteurs climatiques et demande saisonnière

La demande de gaz naturel varie en grande partie avec les exigences en matière de chauffage et d'électricité causées par les changements de saison en Amérique du Nord. Les hivers froids augmentent habituellement la demande et le prix du gaz naturel. Cette augmentation fait augmenter les flux de trésorerie des clients, ce qui peut avoir une incidence positive sur Enerflex. En même temps, l'accès à de nombreuses propriétés pétrolières et gazières dans l'Ouest canadien est limité à la période où le sol est gelé de sorte que l'équipement lourd puisse être transporté. En conséquence, le premier trimestre de l'année est normalement accompagné d'une hausse hivernale des livraisons d'équipement. Toutefois, les hivers plus doux dans l'Ouest canadien peuvent à la fois réduire la demande de gaz naturel et rendre plus difficile pour les producteurs l'atteinte des puits, ce qui restreint les activités de forage et de mise en valeur, réduit la capacité d'approvisionnement de la production de gaz à court terme et peut avoir une incidence négative sur la demande des produits et des services de Enerflex.

Réclamations en responsabilité

Les activités de la Société comportent des risques inhérents, notamment les défauts, les mauvais fonctionnements et les défaillances de l'équipement, ainsi que les catastrophes naturelles, ce qui pourrait entraîner des fuites incontrôlables de gaz naturel ou de liquides des puits, des incendies et des explosions. Ces risques pourraient exposer la Société à des réclamations importantes en responsabilité, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur ses projections, ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière. Certains des produits de la Société sont utilisés dans des applications dangereuses où un accident ou la défaillance d'un produit pourrait causer une lésion corporelle, le décès, des dommages aux biens, à l'équipement ou à l'environnement, ainsi que la suspension des activités des utilisateurs finaux. Si les produits de la Société devaient être impliqués dans l'un ou l'autre de ces incidents, la Société pourrait faire face à des poursuites et pourrait être tenue responsable de ces pertes. La Société pourrait ne pas être en mesure de se protéger adéquatement contractuellement et la couverture d'assurance pourrait ne pas être disponible ou adéquate quant aux risques couverts ou aux limites de la police pour couvrir toutes les pertes ou responsabilités qui pourraient survenir. De plus, la Société pourrait ne pas être en mesure de maintenir dans l'avenir une assurance dont la couverture de risques ou les limites de la police seraient jugées adéquates par la direction. Toute réclamation effectuée aux termes des polices de la Société causera vraisemblablement une hausse des primes. Tout dommage futur jugé causé par les produits ou services de la Société qui ne sont pas couverts par l'assurance, ou qui dépassent les limites de la police ou qui sont assujettis à des franchises importantes, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les projections, les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Considérations environnementales

La demande de produits et services de la Société pourrait être touchée défavorablement par des modifications apportées aux lois ou aux règlements canadiens, américains ou d'autres pays se rapportant à l'émission de CO₂ et d'autres gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Bien que la Société ne soit pas un important producteur de GES, les produits et les services de la Société sont essentiellement liés à la production d'hydrocarbures qui comprennent du pétrole brut et du gaz naturel dont la consommation finale est habituellement considérée comme une source majeure d'émission de GES. Les modifications apportées à la réglementation concernant le rejet de GES dans l'atmosphère, notamment l'introduction de la taxe sur le carbone ou les limites sur les émissions de GES, pourraient avoir une incidence défavorable sur la demande d'hydrocarbures et ultimement sur la demande des produits et services de la Société.

Pressions inflationnistes

Des conditions économiques favorables et une forte concurrence relativement aux employés, aux matières et aux principaux composants disponibles peuvent entraîner des hausses importantes du coût de l'obtention de telles ressources. Autant que possible, Enerflex refile ces augmentations de coûts à ses clients et tente de réduire ces pressions grâce à des pratiques proactives en matière d'approvisionnement et de ressources humaines. Si ces efforts ne suffisaient pas, la marge brute et la rentabilité de Enerflex pourraient subir des incidences défavorables.

Assurance

Les activités de Enerflex sont assujetties aux risques inhérents au secteur des services pétroliers et gaziers tels que les défauts, les mauvais fonctionnements et les défaillances de l'équipement, ainsi que les catastrophes naturelles et les fuites incontrôlables de pétrole et du gaz, les incendies, les déversements et les explosions qui en découlent. Ces risques pourraient exposer Enerflex à une responsabilité importante pour une lésion corporelle, le décès, l'interruption des activités, les dommages aux biens, la pollution et d'autres responsabilités. Enerflex souscrit une assurance afin de protéger la Société contre ces événements imprévus, sous réserve de franchises appropriées et de la disponibilité de la couverture. Une assurance responsabilité des dirigeants est également maintenue selon des niveaux prudents afin de limiter l'exposition à des incidents imprévus. Un examen annuel de la couverture d'assurance est réalisé pour évaluer le risque de perte et les solutions d'atténuation des risques. Les conditions météorologiques extrêmes, les occurrences naturelles et les activités terroristes ont mis à rude épreuve les marchés de l'assurance, ce qui a donné lieu à des hausses importantes des coûts d'assurance et des limites de couverture.

On prévoit que la couverture d'assurance sera maintenue dans l'avenir, mais rien ne garantit que cette couverture d'assurance sera disponible selon des modalités raisonnables sur le plan commercial ou selon des modalités aussi favorables que les arrangements actuels de Enerflex. La survenance d'un événement important exclut des polices d'assurance de Enerflex pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats de l'organisation.

Convention en matière d'indemnisation fiscale

La Société pourrait être exposée à des obligations fiscales importantes si certaines exigences des règles « papillon » prévues à l'article 55 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* ne sont pas respectées. Le défaut de respecter ces exigences pourrait donner lieu à des obligations fiscales découlant du plan d'arrangement de 2011 intervenu avec Toromont (se reporter au glossaire), ce qui pourrait obliger la Société à indemniser Toromont relativement à l'impôt qui en découle.

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL

Enerflex est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires et un nombre illimité d'actions privilégiées. En date du 31 janvier 2016, 78 639 526 actions ordinaires étaient émises et en circulation et aucune action privilégiée n'était en circulation. Le texte qui suit est un résumé des droits, des privilèges, des restrictions et des conditions rattachés aux actions ordinaires et aux actions privilégiées.

Actions ordinaires

Les porteurs d'actions ordinaires ont droit d'exercer une voix par action aux assemblées des actionnaires de Enerflex, de recevoir des dividendes sous les réserves d'usage quant à leur déclaration par le conseil d'administration et de recevoir leur quote-part du reliquat des biens et des actifs de Enerflex en cas de liquidation ou de dissolution, sous réserve des droits des porteurs d'actions ayant priorité sur les actions ordinaires.

Enerflex a adopté un régime de droits des actionnaires pour assurer, dans la mesure possible, le traitement équitable des actionnaires de Enerflex dans le cadre de toute offre publique d'achat visant Enerflex. Le régime de droits des actionnaires vise à offrir aux actionnaires de Enerflex suffisamment de temps pour évaluer convenablement une offre publique d'achat sans pression indue. Il vise également à fournir au conseil d'administration de Enerflex plus de temps pour évaluer pleinement une offre publique d'achat non sollicitée et, au besoin, définir, élaborer et négocier d'autres solutions afin de maximiser la valeur pour les actionnaires. Le régime de droits des actionnaires crée un droit rattaché à chaque action ordinaire émise. Jusqu'à la séparation des droits, qui survient habituellement au moment d'une offre publique d'achat non sollicitée dans le cadre de laquelle une personne fait l'acquisition ou tente de faire l'acquisition d'au moins 20 pour cent de nos actions ordinaires, les droits ne peuvent séparés des actions ordinaires, ne peuvent être exercés et aucun certificat de droits distinct n'est émis. Chaque droit permet au porteur, sauf l'acquéreur de la tranche de 20 pour cent d'actions, à compter de la séparation des droits (à moins que ce moment soit retardé par le conseil d'administration) et avant certains délais d'expiration, d'acquérir des actions ordinaires à 50 pour cent de leur cours au moment de l'exercice.

Le régime de droits des actionnaires a été approuvé par les actionnaires de Toromont à l'assemblée des actionnaires de Toromont tenue le 16 mai 2011. Le régime de droits des actionnaires a été confirmé par nos actionnaires à notre assemblée annuelle des actionnaires tenue le 16 avril 2014 puis modifié de la façon prévue ci-dessous :

- les dispositions aux termes desquelles l'approbation future des actionnaires est requise pour ratifier la poursuite de l'existence du régime de droits des actionnaires ont été révisées afin de préciser que ces événements auront lieu à toutes les trois assemblées annuelles des actionnaires suivant l'assemblée annuelle des actionnaires dans le cadre de laquelle le régime de droits des actionnaires a été initialement approuvé, ainsi que l'ajout de certaines dispositions relatives à la date d'entrée en vigueur du régime pour donner effet au fait que le régime de droits des actionnaires est en effet une continuation du régime de droits des actionnaires existant;
- la définition du terme « convention de blocage autorisée » a été modifiée afin que les titres convertibles (au sens donné au terme *Convertible Securities* dans le régime de droits des actionnaires) soient considérés comme des titres de la Société qui peuvent être assujettis à une convention de blocage, outre les actions ordinaires;
- une modification de la définition du terme « prix d'exercice » a été apportée afin de refléter une définition plus habituelle et de donner effet au fait que l'arrangement a été réalisé et que les actions ordinaires sont actuellement inscrites et affichées aux fins de négociation à la cote de la TSX;
- certaines autres modifications de nature administrative n'ayant pas d'effet important ont été apportées afin d'apporter plus de précisions et de cohérence.

Le régime de droits des actionnaires doit être reconfirmé à toutes les trois assemblées annuelles des actionnaires jusqu'à son expiration.

Actions privilégiées

À l'heure actuelle, Enerflex n'a aucune action privilégiée en circulation, mais des actions privilégiées pourraient à tout moment et de temps à autre être émises en une ou plusieurs séries, chaque série étant composée du nombre d'actions qui peut être établi, avant leur émission, par résolution du conseil d'administration. Sous réserve des dispositions de la LCSA, le conseil d'administration pourrait par résolution fixer à l'occasion avant l'émission de celles-ci, la désignation, les droits, les privilèges, les

restrictions et les conditions rattachés à chaque série d'actions privilégiées. Les porteurs d'actions privilégiées de Enerflex n'ont aucun droit de vote aux assemblées des actionnaires de Enerflex, mais pourraient avoir le droit de voter si Enerflex ne versait pas de dividendes sur cette série d'actions privilégiées.

DIVIDENDES

La déclaration de dividendes est à l'entière appréciation du conseil d'administration et est évaluée trimestriellement. La politique actuelle de la Société est de verser des dividendes trimestriels aux actionnaires par prélèvement sur sa trésorerie disponible, sans nuire à la croissance potentielle. La Société pourrait verser des dividendes supplémentaires en plus des dividendes trimestriels au cours de l'exercice, tel que le conseil d'administration pourrait décider de faire à l'occasion. En 2013, Enerflex a déclaré des dividendes trimestriels de 0,07 \$ par action ordinaire au cours des trois premiers trimestres et un dividende pour le quatrième trimestre de 0,075 \$, pour un dividende annuel total de 0,285 \$ par action. En 2014, Enerflex a déclaré des dividendes trimestriels de 0,075 \$ par action ordinaire au cours des trois premiers trimestres et un dividende pour le quatrième trimestre de 0,085 \$, pour un dividende annuel total de 0,31 \$. En 2015, Enerflex a déclaré des dividendes trimestriels de 0,085 \$ par action ordinaire pour chacun des trimestres, pour un dividende annuel total de 0,34 \$.

Restrictions sur le versement de dividendes

De nombreux facteurs pourraient restreindre la capacité de la Société à déclarer des dividendes et à faire un versement de dividendes aux actionnaires. Les facilités de crédit et les billets de premier rang de la Société, qui sont d'usage pour les ententes de prêts commerciaux, renferment des dispositions susceptibles de limiter le versement de dividendes si certains engagements financiers ne sont pas respectés. Au 31 décembre 2015, la Société respectait intégralement ces engagements. La déclaration et le versement de dividendes sont également assujettis au respect de critères de solvabilité prévus dans la LCSA. Se reporter également à la rubrique « *Facteurs de risque* ».

MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Les actions ordinaires sont inscrites et affichées aux fins de négociation à la cote de la TSX sous le symbole boursier « EFX » depuis le 3 juin 2011. Le tableau ci-dessous décrit la fourchette des cours et le volume des opérations des actions ordinaires pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015.

Période	Plafond (\$)	Plancher (\$)	Clôture (\$)	Volume (nombre)
2015				
Janvier	16,56	14,90	16,00	1 919 936
Février	17,08	15,88	15,90	1 679 143
Mars	15,80	14,63	15,36	2 776 546
Avril	16,41	15,19	16,18	1 786 111
Mai	16,24	14,12	14,13	2 744 287
Juin	14,75	13,37	13,50	2 140 822
Juillet	13,62	11,60	12,19	2 067 079
Août	12,65	10,28	12,65	2 821 923
Septembre	13,19	11,96	13,19	2 608 924
Octobre	14,35	12,62	12,62	2 617 443
Novembre	14,30	12,85	14,02	3 419 280
Décembre	14,03	13,03	13,29	2 844 816

ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Chacun des administrateurs de la Société dont le nom figure ci-dessous, à l'exception de M^{me} Wesley, a été nommé à titre de membre du conseil d'administration avec prise d'effet le 1^{er} juin 2011 dans le cadre de l'arrangement. Les administrateurs occupent leur poste jusqu'à l'assemblée annuelle suivante ou jusqu'à ce que leur remplaçant ait été dûment élu. Le mandat actuel de chacun des administrateurs prendra fin à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires, dont la tenue est prévue le 5 mai 2016.

Le tableau suivant renferme des renseignements au sujet de chacun des administrateurs et des membres de la haute direction actuels de la Société au 25 février 2016.

Administrateurs

Nom, municipalité, pays de résidence et poste au sein de la Société	Occupation principale
Stephen J. Savidant ¹⁾ Calgary (Alberta) Canada Administrateur et président du conseil	Homme d'affaires indépendant et administrateur de sociétés
J. Blair Goertzen Calgary (Alberta) Canada Administrateur, président et chef de la direction	Président et chef de la direction de Enerflex
Robert S. Boswell ⁴⁾⁶⁾ Denver (Colorado) É.-U. Administrateur	Président du conseil et chef de la direction, Laramie Energy II LLC
Wayne S. Hill ²⁾⁷⁾ Toronto (Ontario) Canada Administrateur	Homme d'affaires indépendant et administrateur de sociétés
H. Stanley Marshall ³⁾ Paradise (Terre-Neuve) Canada Administrateur	Homme d'affaires indépendant
W. Byron Dunn ⁶⁾⁷⁾ Dallas (Texas) É.-U. Administrateur	Chef de la direction de Tubular Synergy Group, LP
Michael A. Weill ⁵⁾ Houston (Texas) É.-U. Administrateur	Chef de la direction de Global Deepwater Partners LLC
Helen J. Wesley ⁵⁾⁸⁾ Calgary (Alberta) Canada Administrateur	Vice-présidente directrice et chef des finances de Enmax Corporation

Notes :

- 1) Président du conseil.
- 2) Président du comité d'audit.
- 3) Président du comité des ressources humaines et de la rémunération.
- 4) Président du comité des candidatures et de gouvernance.
- 5) Membre du comité d'audit.
- 6) Membre du comité des ressources humaines et de la rémunération.
- 7) Membre du comité des candidatures et de gouvernance.
- 8) M^{me} J. Wesley a été nommée administratrice de Enerflex le 14 août 2013.

Stephen J. Savidant est président du conseil d'administration de Enerflex. Il est un homme d'affaires indépendant qui compte plus de 34 années d'expérience dans le secteur. Il a été président du conseil de ProspEx Resources Ltd., société pétrolière et gazière de Calgary qui se concentre sur l'exploration de gaz naturel dans le bassin sédimentaire de l'Ouest canadien, jusqu'à son acquisition par Paramount Resources Ltd. le 31 mai 2011. Auparavant, M. Savidant a été président et chef de la direction de Esprit Energy Trust de 2002 à 2006, et de Canadian Hunter Exploration de 1998 à 2001. Il siège également au conseil de Empire Company Limited, un émetteur assujéti. M. Savidant est titulaire d'un baccalauréat en génie et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université McGill.

J. Blair Goertzen est président et chef de la direction de Enerflex et est entièrement responsable de la direction stratégique et des activités de Enerflex. Il rend des comptes au conseil d'administration. M. Goertzen s'est joint à Enerflex Systems Ltd. en 2003 à titre de vice-président directeur, et a été nommé président et chef de l'exploitation en 2005. Il est devenu président et chef de la direction de la Société en 2006. M. Goertzen a entrepris sa carrière 40 ans auparavant dans le secteur des services énergétiques et occupe des postes de direction au sein de sociétés ouvertes depuis 1989. À titre de membre de la direction, M. Goertzen ne siège à aucun comité permanent du conseil d'administration. M. Goertzen participe aux réunions du comité d'audit, du comité RHR et du comité MCG à titre d'invité.

Robert S. Boswell est président du conseil et chef de la direction de Laramie Energy II LLC, société de Denver qui se concentre principalement sur la prospection et la mise en valeur de réserves de gaz naturel dans des réservoirs de gaz non classiques dans le bassin sédimentaire de l'Ouest de l'Amérique du Nord. Auparavant, M. Boswell a été président du conseil et chef de la direction de Laramie Energy LLC de 2004 à 2007. Auparavant, M. Boswell était chef de la direction de Forest Oil Company (société pétrolière et gazière) de 1995 à 2003. M. Boswell est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en génie chimique de la Vanderbilt University et d'une maîtrise en administrations des affaires de la University of Texas. M. Boswell est président du comité MCG et membre du comité RHR.

Wayne S. Hill est un homme d'affaires indépendant qui possède une longue feuille de route dans les secteurs de la finance, de la comptabilité et de la gestion générale. Il a siégé au conseil de différentes autres sociétés ouvertes au Canada et a siégé au conseil de Enerflex Systems Ltd. de 1988 à 1996. Il a été vice-président directeur de Toromont Industries Ltd. jusqu'à son départ à la retraite en 2008, a été vice-président directeur et chef des finances de Toromont jusqu'en 2005 et en a été vice-président, Finances et chef des finances de 1985 à 2002. Avant 1985, il a occupé des postes de direction auprès de sociétés ouvertes au Canada et a été comptable agréé pendant 10 ans. M. Hill siège également au conseil de Toromont. M. Hill est titulaire d'un baccalauréat en commerce (avec distinctions) de l'Université Queen's. M. Hill est le président du comité d'audit et est également membre du comité MCG.

H. Stanley Marshall a été président et chef de la direction de Fortis Inc. de 1996 jusqu'à sa retraite en 2014. Il est un ancien administrateur de Fortis Inc. et de plusieurs de ses filiales. M. Marshall est titulaire d'un baccalauréat ès sciences appliquées en génie chimique de l'Université de Waterloo et d'un baccalauréat en droit de l'Université Dalhousie. M. Marshall est le président du comité RHR.

W. Byron Dunn est chef de la direction et associé-fondateur de Tubular Synergy Group, LP, qui agit à titre de fournisseur de services de vente, de commercialisation et de chaînes d'approvisionnement pour plusieurs fournisseurs de produits tubulaires destiné au secteur pétrolier et gazier. Auparavant, M. Dunn a travaillé pendant 32 ans au sein de Lone Star Steel Company, dont il a été le chef de la direction, le président et un administrateur de 1997 à 2007. M. Dunn siège également au conseil de Quicksilver Resources Inc., une société ouverte. M. Dunn est titulaire d'un baccalauréat ès arts en administration de la Texas Christian University et d'une maîtrise en administration des affaires pour cadres de la Edwin L. Cox School of Business de la Southern Methodist University. M. Dunn est membre du comité MCG et du comité RHR.

Michael A. Weill est chef de la direction de Global Deepwater Partners LLC depuis 2008. Global Deepwater LLC est une société fermée qui fournit des services d'exploration, d'évaluation et de conceptualisation spéciaux à des sociétés pétrolières nationales. De 1996 à 2007, M. Weill a occupé différents postes au sein de BHP Billiton Petroleum, notamment à titre de président, Production-Amériques et à titre de président, Exploitations et technologie, Amériques/Australie, à Houston. Il a également agi à titre de président, Développement des affaires intégrées, à Melbourne, en Australie. Auparavant, M. Weill a occupé différents postes au sein de Royal Dutch Shell à Houston, à la Nouvelle-Orléans et à La Haye de 1980 à 1996. M. Weill est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en génie chimique de la Cornell University. M. Weill est membre du comité d'audit.

Helen J. Wesley est vice-présidente directrice et chef des finances de ENMAX Corporation, l'un des plus importants fournisseurs d'électricité en Alberta. Elle cumule plus de 20 ans d'expérience dans le secteur pétrolier et gazier à l'échelle internationale. Avant sa nomination au sein de ENMAX Corporation, M^{me} Wesley a été membre de la pratique énergétique mondiale de Spencer Stuart. Avant d'entrer au service de Spencer Stuart en novembre 2014, M^{me} Wesley était vice-présidente directrice, Services aux entreprises de Talisman Energy Inc., ainsi que vice-présidente et trésorière de Suncor Énergie Inc. après la fusion avec Petro-Canada. Durant les 10 années qu'elle a passées auprès de Petro-Canada, M^{me} Wesley a occupé différents postes de direction stratégique et opérationnelle, dont celui de vice-présidente, Finances, international et outremer, à Londres, en Angleterre. M^{me} Wesley a obtenu son baccalauréat en commerce spécialisé en marketing de l'Université de Calgary en 1991 et sa maîtrise en administration des affaires spécialisée en commerce international du Bentley College de Boston en 1993. Elle a également reçu le titre d'analyste financière agréée (CFA) en 1998. En 2012, M^{me} Wesley s'est vue remettre le titre de Management Alumni Excellence (MAX) 2012 par la Haskayne School of Business de l'Université de Calgary. Elle a obtenu le titre d'administratrice agréée (Adm.A) en 2015. M^{me} Wesley est membre du comité d'audit.

Membres de la haute direction

Nom, municipalité et pays de résidence	Occupation principale
J. Blair Goertzen Calgary (Alberta) Canada	Président et chef de la direction
D. James Harbilas Calgary (Alberta) Canada	Vice-président directeur et chef des finances
Bradley Beebe Calgary (Alberta) Canada	Président, Canada
Gregory Stewart DeWinton (Alberta) Canada	Premier vice-président, Services aux entreprises et chef de l'information
Marc Rossiter Houston (Texas) États-Unis d'Amérique	Président, États-Unis d'Amérique
Patricia Martinez Houston (Texas) États-Unis d'Amérique	Présidente, Amérique latine
Phil Pyle Abou Dabi, Émirats arabes unis	Président, International

Au 25 février 2016, les administrateurs et les membres de la haute direction de la Société en tant que groupe étaient propriétaires, directement ou indirectement, d'un total 668 174 actions ordinaires, représentant environ 1 % des actions ordinaires émises et en circulation, ou exerçaient un contrôle ou une emprise sur un tel pourcentage.

M. D. James Harbilas est vice-président directeur et chef des finances de Enerflex. Il est responsable de la supervision et de fournir une direction dans l'ensemble des affaires financières, de la communication de l'information et de la gouvernance de Enerflex. Il est un membre clé de l'équipe de direction et joue un rôle important dans l'élaboration de la stratégie d'entreprise et l'atteinte du rendement financier. Avant d'entrer au service de Enerflex, M. Harbilas était vice-président, Finances et chef de la direction de Fortis Alberta Inc. Auparavant, il a occupé différents postes de direction en finances au sein du Groupe SNC-Lavalin et de AltaLink Management. M. Harbilas est titulaire d'un baccalauréat en commerce et d'un diplôme en comptabilité de l'Université Concordia. Il est comptable agréé et membre de l'Institute of Chartered Accountants of Alberta, de l'Ordre des comptables agréés du Québec et du Financial Executive Institute.

M. Gregory Stewart est premier vice-président, Services aux entreprises et chef de l'information de Enerflex. Il est responsable de la gestion et de fournir une direction stratégique aux groupes des ressources humaines, des technologies de l'information, du marketing et des installations de Enerflex. Il se concentre à optimiser et à habilitier les employés, les processus et les outils qui créent une valeur par les revenus et les bénéfices à la fois dans un contexte régional et mondial qui aide l'organisation à réaliser ses objectifs stratégiques. Avant d'entrer au service de Enerflex, M. Stewart a été vice-président des services aux entreprises au sein de Superior Propane pendant huit ans et a occupé de nombreux postes avec des responsabilités de plus en plus importantes au cours de sa carrière de 14 ans au sein des services de l'information de Chemins de fer Canadien Pacifique. Il est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires spécialisée en systèmes d'information et d'un baccalauréat en administration des affaires (en français) de l'Université McMaster, et d'un baccalauréat en administration des affaires (Université Brock) et d'un diplôme d'études françaises (Université de Franche-Comté).

M. Bradley Beebe est président, Canada de Enerflex. Il est responsable de la supervision et de fournir une direction stratégique et opérationnelle au Canada et est responsable de la croissance de la Société afin que celle-ci réponde aux demandes du secteur du pétrole et du gaz naturel à l'échelle mondiale. Son portefeuille comprend les activités des unités d'exploitation des services techniques et de Gas Drive de Enerflex. Avant d'être nommé à titre de président, Canada, M. Beebe a été président de Gas Drive et était responsable de la croissance stratégique et de l'expansion de l'organisation. Avant de participer au lancement de Gas Drive, M. Beebe a occupé de nombreux postes cadres au sein de l'unité d'exploitation des services d'entretien de Enerflex. Avant d'entrer au service de la Société en 2008, M. Beebe a travaillé pendant dix ans à différents titres de haute direction au sein du réseau de distributeurs de Caterpillar. M. Beebe est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Athabasca en Alberta, d'un baccalauréat en sciences de l'Université de la Colombie-Britannique et est mécanicien de machinerie lourde (*Journeyman Heavy Duty Mechanic*).

M. Marc Rossiter est président, États-Unis des Amériques. Il est responsable de la supervision et de fournir une direction stratégique et opérationnelle dans la région des États-Unis d'Amérique et est responsable de l'expansion de l'entreprise dans le marché qui l'intéresse. Il est un membre clé de l'équipe de haute direction de Enerflex et est chargé de la croissance de la Société afin que celle-ci réponde aux demandes du secteur du pétrole et du gaz naturel à l'échelle mondiale. Avant d'être nommé président, États-Unis d'Amérique, M. Rossiter était vice-président et directeur général de Enerflex, Sud des États-Unis et Amérique latine. Il était responsable de fournir une direction opérationnelle pour la région. Avant que Enerflex soit acquise par Toromont Industries, M. Rossiter a dirigé les activités de vente aux États-Unis de Toromont pendant huit ans à titre de directeur des ventes du Sud des États-Unis. Il a également occupé différents postes en vente et projet d'ingénierie au sein de Toromont de 1996 à 2003. Avant d'entrer au service de Toromont en 1996, M. Rossiter a travaillé à titre d'ingénieur des procédés au sein du groupe SNC-Lavalin à Calgary et à titre d'officier dans l'armée canadienne.

M^{me} Patricia Martinez est présidente, Amérique latine. Elle est responsable des activités de la Société en Amérique latine. Avant d'entrer au service de Enerflex, M^{me} Martinez était première vice-présidente des services contractuels internationaux pour Axiom Energy Services, LP, où elle supervisait la gestion et la croissance des activités internationales de Axiom, qui comprenaient les activités en Amérique latine, en Asie du Sud-Est et au Moyen-Orient. Avant d'obtenir ce poste, M^{me} Martinez était vice-présidente, Amérique latine et directrice des entreprises internationales pour Valerus Compression Services, société remplacée par Axiom. Avant d'entrer au service de Valerus en 2007, elle a occupé plusieurs postes en vente et en marketing au sein de Shell U.S. et de Conoco Argentina. M^{me} Martinez est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires spécialisée en gestion internationale de la Houston Baptist University et d'un baccalauréat en administration des affaires de la Universidad Argentina de la Empresa à Buenos Aires.

M. Phil Pyle est président, International. Il est responsable de la supervision et de fournir une direction opérationnelle en Australie, en Asie, au Moyen-Orient, en Afrique, en Europe ainsi que dans la CEI. Il est un membre clé de l'équipe de haute direction de Enerflex et est chargé de la croissance stratégique et de l'expansion des activités internationales afin de répondre aux demandes du secteur du pétrole et du gaz naturel à l'échelle mondiale. Avant d'entrer au service de Enerflex à titre de président, International, M. Pyle a occupé de nombreux postes de haute direction auprès de Fluor, plus récemment à titre de directeur régional du Moyen-Orient et de l'Asie. Au cours de ses huit ans au sein de la Société, il était responsable des contrats de la division des services d'entretien orientés sur place à long terme signés dans cette région, notamment le secteur pétrolier et gazier. Cette responsabilité comprenait l'imputabilité des coentreprises dans différentes parties du monde, notamment en Mongolie, en Russie,

au Kazakhstan, au Qatar et en Indonésie. M. Pyle cumule plus de 25 ans d'expérience approfondie relativement à la direction et aux activités internationales grâce aux postes qu'il a occupés au sein de Fluor, BHP Billiton et Water Corporation of Western Australia. Il est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'University of New England en Australie et d'un baccalauréat en génie mécanique de l'University of Western Australia.

Interdiction d'opérations

Aucun administrateur ni membre de la direction actuel de la Société n'est, ou n'a été au cours des dix années précédant la date de la présente notice annuelle, administrateur, chef de la direction ou chef des finances d'une société (y compris la Société) qui a fait l'objet d'une interdiction d'opération, d'une ordonnance assimilable à une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance qui refuse à la société le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation en valeurs mobilières et qui a été en vigueur plus de 30 jours consécutifs, qui a été prononcée a) pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction exerçait les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances; ou b) après que l'administrateur ou le membre de la haute direction a cessé d'exercer les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et découlant d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ses fonctions.

Amendes ou sanctions

Aucun des administrateurs de Enerflex, des membres de la haute direction de la Société ou des actionnaires détenant suffisamment de titres de la Société pour influencer de façon importante sur le contrôle de celle-ci ne s'est vu imposer :

- a) soit des amendes ou des sanctions par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières, ou a conclu un règlement amiable avec celle-ci;
- b) soit toute autre amende ou sanction par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait susceptible d'être considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

Faillites

À l'exception de ce qui est énoncé dans la présente notice annuelle, aucun administrateur ou membre de la haute direction actuelle de la Société, ni aucun actionnaire détenant suffisamment de titres de la Société pour influencer de façon importante sur le contrôle de celle-ci,

- a) n'est ou n'a été, au cours des dix années précédant la date de la présente notice annuelle, administrateur ou membre de la haute direction d'une société qui, pendant qu'il exerçait cette fonction ou dans l'année suivant la cessation de cette fonction, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou était à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers, ou pour laquelle un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé afin de détenir ses actifs;
- b) n'a, au cours des dix années précédant la date de la notice annuelle, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou a été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers, ou un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé afin de détenir ses actifs.

M. J. Blair Goertzen a été administrateur de Winalta Inc. (« Winalta »), ancienne société inscrite à la Bourse de croissance TSX. Le 26 avril 2010, Winalta a obtenu la protection contre ses créanciers en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (Canada) (la « LACC »). Le 22 octobre 2010, Winalta a été libérée de la protection de la LACC. Le 27 août 2014, CERF Incorporated a acquis la totalité des actions émises et en circulation de Winalta. Les actions de Winalta ont par la suite été radiées de la cote de la TSXV.

M. Byron Dunn a été administrateur de Quicksilver Resources Inc. (« Quicksilver »). Le 17 mars 2015, Quicksilver, et certaines de ses filiales, ont déposé des requêtes volontaires en vue d'être placées sous la protection du Chapitre 11 du Titre 11 du Code des États-Unis devant la Bankruptcy Court des États-Unis pour le district du Delaware. Un processus de commercialisation et de vente visant à vendre la totalité ou une partie de ses actifs aux États-Unis et au Canada a été entrepris le 17 septembre 2015. Quicksilver ou ses filiales ont l'intention de poursuivre les activités normales pendant le processus de commercialisation et de vente. Le 23 janvier 2016, Quicksilver a annoncé que BlueStone Natural Resources II LLC était le soumissionnaire retenu dans le cadre du processus de vente.

Conflits d'intérêts

Les investisseurs doivent savoir que certains des administrateurs et des dirigeants de la Société sont administrateurs et dirigeants d'autres sociétés ouvertes et fermées. Certaines de ces sociétés ouvertes et fermées pourraient, à l'occasion, participer à des opérations commerciales ou des relations bancaires qui pourraient créer des situations de conflits. De tels conflits doivent être résolus conformément aux procédures et aux exigences des dispositions pertinentes de la LCSA et des politiques de la Société, notamment le devoir de ses administrateurs et dirigeants d'agir honnêtement et de bonne foi dans l'intérêt de la Société.

POURSUITES

À l'exception de ce qui est indiqué ci-dessous, Enerflex n'est ni n'a été partie à aucune poursuite, et aucun de nos biens ne fait ou n'a fait l'objet d'aucune poursuite, au cours du dernier exercice complété, qui a été ou qui est importante pour nous, et Enerflex n'est au courant d'aucune poursuite importante envisagée.

Au cours du deuxième trimestre de 2015, Enerflex a engagé des procédures d'arbitrage contre Oman Oil Company Exploration and Production (« OOCPE ») relativement aux demandes de changement divulguées précédemment qui étaient le résultat de changements au calendrier et à la portée axée sur la clientèle présentés auparavant à OOCPE et aux paiements d'étape qui étaient dus et impayés au moment où les procédures d'arbitrage ont été engagées.

Ces demandes de changement étaient le résultat de changements au calendrier et à la portée axés sur la clientèle qui ont fait augmenter les coûts et occasionné des retards relativement à la construction et à la livraison de l'usine de traitement du gaz qui appartenait à OOCPE et qui était située au Sultanat d'Oman. Enerflex réclame environ 120 millions de dollars américains relativement aux demandes de changements et 24,5 millions de dollars américains pour les paiements d'étape impayés. OOCPE a déposé une réponse contestant et rejetant les demandes de changement et déclarant que certaines conditions requises pour les paiements d'étape n'étaient pas respectées. OOCPE a également déposé une demande reconventionnelle visant des dommages pour les retards et des dommages-intérêts extrajudiciaires d'environ 34 millions de dollars américains. Enerflex a contesté cette demande reconventionnelle et rejette toute responsabilité en dommages-intérêts extrajudiciaires.

L'audition est actuellement prévue au troisième trimestre de 2017. Toutefois, tel qu'il a été indiqué, Enerflex n'est actuellement pas en mesure d'estimer de façon raisonnable le moment du règlement intégral de l'arbitrage.

Il n'y a eu : (i) aucune amende ou sanction qui nous a été infligée par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par un organisme de réglementation au cours du dernier exercice complété; (ii) aucune autre amende ou sanction infligée par un tribunal ou par un organisme de réglementation et qui serait vraisemblablement considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision d'investissement; ou (iii) aucun règlement amiable conclu par Enerflex devant un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou avec un organisme de réglementation au cours de notre dernier exercice complété.

MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Aucun administrateur ou membre de la haute direction de la Société ni aucun actionnaire qui, directement ou indirectement, a la propriété véritable de plus de 10 % des titres comportant droit de vote de la Société, ni aucune autre personne informée (au sens donné à ce terme dans le Règlement 51-102) ni aucune personne connue qui ont des liens avec ces personnes ou qui font partie du même groupe qu'elle n'a un intérêt important, direct ou indirect, dans toute opération conclue au cours des trois derniers exercices ou au cours de l'exercice courant qui a eu ou dont on peut penser qu'elle aura une incidence importante sur la Société ou l'une ou l'autre de ses filiales.

INTÉRÊT DES EXPERTS, AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeur externe de la Société, a rédigé un avis relatif aux états financiers consolidés de la Société au 31 décembre 2015 et pour l'exercice terminé à cette date. Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. a été nommée par les actionnaires de Toromont pour la première fois à l'assemblée des actionnaires de Toromont tenue le 16 mai 2011 visant à approuver l'arrangement et les questions connexes. Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. est indépendante au sens des règles de déontologie (*Rules of Professional Conduct*) de l'Institute of Chartered Accountants of Alberta.

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres pour les actions ordinaires est Société de fiducie CST à ses bureaux principaux situés à Calgary et à Toronto. Le registre des transferts des titres de la Société est situé aux bureaux de Société de fiducie CST.

CONTRATS IMPORTANTS

Les seuls contrats conclus par la Société et ses filiales qui peuvent raisonnablement être considérés comme importants, à l'exception des contrats conclus dans le cours normal des activités et qui doivent être déposés conformément au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*, sont les suivants :

La convention de crédit modifiée et mise à jour

Le 30 juin 2015 et le 18 décembre 2015, la Société et La Banque Toronto-Dominion et La Banque de Nouvelle-Écosse, à titre d'arrangeurs et de prêteurs, et certains autres prêteurs, ont conclu deux conventions modifiées et mises à jour (collectivement appelées la « convention de crédit modifiée et mise à jour ») prévoyant notamment :

- le report de l'échéance de la facilité de crédit pour la repousser du 1^{er} juin 2018 au 1^{er} juin 2019;
- l'augmentation du montant global de la facilité de crédit pour la porter de 675,0 millions de dollars à 775,0 millions de dollars.

Malgré la date d'échéance, la facilité de crédit peut être reportée annuellement au plus tard à la date d'anniversaire avec le consentement des prêteurs. En outre, la facilité de crédit pourrait être augmentée d'une tranche supplémentaire de 100,0 millions de dollars à la demande de la Société, sous réserve du consentement des prêteurs. Aucun remboursement du capital n'est requis ou prévu avant la date d'échéance.

La facilité de crédit de la Société n'est pas garantie et a égalité de rang avec les billets de premier rang.

La Société est tenue de maintenir certains engagements sur ses facilités de crédit. Au 31 décembre 2015, la Société se conformait à ces engagements.

Au 31 décembre 2015, la Société avait prélevé un montant total d'environ 493,0 millions de dollars sur sa facilité de crédit.

Le résumé qui précède de la convention de crédit modifiée et mise à jour ne se veut pas exhaustif et doit être lu sous réserve du texte intégral de la convention de crédit modifiée et mise à jour, dont on peut consulter un exemplaire sous le profil de la Société sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

COMITÉ D'AUDIT

Charte du comité d'audit

Le mandat du comité d'audit est présenté à l'Annexe A de la présente notice annuelle.

Composition du comité d'audit

Le comité d'audit de la Société est composé de M. Wayne S. Hill, de M. Michael A. Weill et de M^{me} Helen J. Wesley, tous considérés par le conseil d'administration avoir des « compétences financières » et être indépendants au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*.

Mandat du comité d'audit

Les principales fonctions du comité d'audit comprennent la responsabilité de surveiller les états financiers et l'information financière connexe, les rapports aux actionnaires et les autres communications connexes, la mise en place de politiques financières adéquates, l'intégrité des systèmes de comptabilité et des contrôles internes, l'approbation de tous les services d'audit et services non liés à l'audit fournis par l'auditeur indépendant, la collaboration avec l'auditeur indépendant de la direction et de superviser les travaux de l'auditeur indépendant et de superviser et de diriger, au besoin, les activités du groupe d'audit interne de Enerflex.

Formation et expérience pertinente des membres du comité d'audit

En plus de l'expérience en affaires générales de chaque membre, la formation et l'expérience de chaque membre du comité d'audit qui est pertinente à l'exercice de ses fonctions à titre de membre du comité d'audit sont les suivantes :

Membre du comité d'audit

Formation et expérience pertinente

Wayne S. Hill

M. Hill a été vice-président directeur et chef des finances de Toromont Industries Ltd. Il est titulaire d'un baccalauréat en communication (avec distinctions) de l'Université Queen's et est comptable professionnel agréé.

Michael A. Weill

M. Weill est chef de la direction de Global Deepwater Partners LLC. Il a été président de BHP Billiton Petroleum. M. Weill est titulaire d'un baccalauréat en sciences spécialisé en génie chimique de l'Université Cornell.

Helen J. Wesley

M^{me} Wesley est chef des finances et vice-présidente directrice, Finances de ENMAX à Calgary et a occupé différents postes cadres au sein de sociétés spécialisées dans les produits chimiques et de sociétés pétrolières et gazières en Amérique du Nord. Elle est titulaire d'un baccalauréat en commerce spécialisé en marketing de l'Université de Calgary et d'une maîtrise en administration des affaires spécialisée en affaires internationales du Bentley College de Boston. Elle a obtenu le titre d'analyste financière agréée en 1998 et celui de l'Institut des administrateurs de sociétés en 2015.

Politiques et procédures d'approbation préalable

Aux termes du mandat du comité d'audit, le comité d'audit est tenu d'examiner et d'approuver au préalable les objectifs et la portée des travaux d'audit externe et les honoraires proposés. En outre, le comité d'audit est tenu d'examiner et d'approuver au préalable tous les services non liés à l'audit que l'auditeur externe de la Société fournira ainsi que les honoraires qui lui seront versés pour ces services. Le comité d'audit peut déléguer l'obligation d'approbation à un ou plusieurs de ses membres, mais de tels services doivent être présentés à tout le comité d'audit à sa prochaine réunion prévue.

Honoraires de l'auditeur

Le tableau suivant présente les honoraires globaux versés ou accumulés par Enerflex et ses filiales à l'auditeur externe, Ernst & Young, s.r.l./S.E.N.C.R.L., pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014.

	2015	2014
Honoraires d'audit ¹⁾	1 699 160 \$	1 566 698 \$
Honoraires pour services liés à l'audit ²⁾	184 558	87 045
Honoraires pour services fiscaux ³⁾	217 395	183 404
Autres honoraires ⁴⁾	- \$	87 500 \$

Notes :

- 1) Les « **honoraires d'audit** » comprennent les honoraires nécessaires à la réalisation de l'audit annuel et des examens trimestriels des états financiers consolidés de la Société. Les honoraires d'audit comprennent les honoraires pour l'examen des dispositions fiscales et pour les conseils en matière de comptabilité sur des sujets se rapportant aux états financiers. Ils comprennent également des honoraires pour des services d'audit et d'autres services d'attestation ou requis par la législation ou la réglementation, tels que les lettres d'intention, les consentements, les examens de dépôt de titres ou les audits réglementaires.
- 2) Les « **honoraires pour services liés à l'audit** » comprennent les honoraires pour les services qui sont normalement fournis par l'auditeur. Ces services liés à l'audit comprennent l'audit des avantages pour les employés, l'assistance lors des vérifications diligentes, les consultations en comptabilité sur les opérations envisagées, les examens de contrôle interne et les services d'audit ou d'attestation non requis par la législation ou la réglementation.
- 3) Les « **honoraires pour services fiscaux** » comprennent les honoraires pour tous les services fiscaux qui ne sont pas compris dans les « honoraires d'audit » et les « honoraires pour services liés à l'audit ». Cette catégorie comprend les honoraires pour la conformité fiscale, la planification fiscale et les conseils fiscaux. La planification et les conseils fiscaux comprennent l'aide fournie relativement à un contrôle fiscal et aux appels, aux conseils fiscaux relatifs à des fusions et acquisitions et aux demandes de décision ou de conseil technique des autorités fiscales et à l'orientation aux employés transférés à l'échelle internationale.
- 4) Les « **autres honoraires** » comprennent tous les autres services non liés à l'audit. En 2014, ces honoraires ont été payés pour les services de consultation liés à l'acquisition des activités internationales de Axiom.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

On trouvera des renseignements supplémentaires, notamment la rémunération des administrateurs et des dirigeants, les prêts qui leur ont été consentis, le nom des principaux porteurs d'actions ordinaires de la Société, les titres autorisés aux fins d'émission dans le cadre de régimes de rémunération sous forme de titres de participation, ainsi que d'autres renseignements dans la circulaire d'information de la direction de Enerflex relative à l'assemblée des actionnaires qui s'est tenue le 16 avril 2014, qu'on peut consulter sous le profil de la Société sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

Des renseignements financiers supplémentaires sont fournis dans les états financiers de la Société et dans le rapport de gestion de la Société établis pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015. On peut trouver des renseignements supplémentaires au sujet de la Société sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com. On peut obtenir des exemplaires de ces documents sur demande adressée au service des relations avec les investisseurs, à l'adresse suivante Enerflex Ltd., 904-1331 Macleod Trail S.E., Calgary (Alberta) T2G 0K3, par téléphone, au 1-403-236-6800, par télécopieur, au 1-403-236-6816, par courriel, à l'adresse ir@enerflex.com ou sur le site Internet de la Société, à l'adresse www.enerflex.com.

ANNEXE A
ENERFLEX LTD.
CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT

Organisation

La Société a constitué un comité d'audit du conseil d'administration. La présente charte régit les activités du comité d'audit, tel qu'elle est approuvée par le conseil d'administration. Le comité examine et réévalue chaque année la charte. Le comité est nommé par le conseil et comprend au moins trois administrateurs, qui sont tous indépendants (au sens donné à ce terme par la législation applicable et les règles de toute Bourse à la cote de laquelle les titres de l'émetteur sont inscrits). Tous les membres du comité doivent avoir des compétences financières adéquates pour comprendre les questions soulevées dans les états financiers de la Société, et au moins un membre du comité d'audit doit avoir une expertise en comptabilité et en finances.

Les fonctions principales comprennent la surveillance des responsabilités relatives à ce qui suit : les états financiers et les documents d'information continue connexes, les rapports aux actionnaires et les autres communications connexes, la mise en place de politiques financières appropriées, l'intégrité des systèmes de comptabilité et de contrôle interne, l'approbation de tous les services d'audit et services non liés à l'audit fournis par l'auditeur indépendant, la collaboration avec l'auditeur indépendant de la direction et la surveillance des travaux de l'auditeur indépendant ainsi que la supervision et la direction, au besoin, des activités du groupe d'audit interne.

Énoncé de la politique

Le comité aidera le conseil à s'acquitter de ses tâches de surveillance en ce qui a trait à l'intégrité des états financiers et au processus de communication de l'information financière de la Société, aux systèmes de comptabilité interne et de contrôle interne, à l'audit indépendant annuel des états financiers de la Société, ainsi qu'à la conformité des lois et des programmes éthiques établis par la direction et le conseil. Ce faisant, le comité a la responsabilité de maintenir une communication libre et ouverte entre le comité, l'auditeur indépendant et la direction de la Société. Lorsqu'il s'acquitte de son rôle de surveillance, le comité a le pouvoir d'enquêter sur toute question portée à son attention, et a pleinement accès à l'ensemble des livres, des registres, des installations et des membres du personnel de la Société et le pouvoir de retenir les services des conseillers externes ou d'autres experts qu'il juge nécessaires pour exercer ses fonctions et de les rémunérer.

Responsabilités et procédures

La principale responsabilité du comité d'audit est de surveiller le processus de communication de l'information financière de la Société pour le compte du conseil et de rapporter les résultats de ses activités au conseil. La direction est responsable de la rédaction, de la présentation et de l'intégrité des états financiers de la Société et du caractère adéquat des principes comptables et des politiques de communication de l'information qui sont utilisés par la Société. L'auditeur indépendant est responsable d'auditer les états financiers. Le comité, dans l'exercice de ses responsabilités, est d'avis que ses politiques et ses procédures doivent demeurer flexibles, afin de mieux réagir à l'évolution des conditions et des circonstances. Le comité doit prendre les mesures appropriées pour donner le « ton » global de l'entreprise en ce qui a trait à la qualité de la communication de l'information financière, aux pratiques de risques commerciaux saines, ainsi qu'au comportement éthique.

En exécutant ses fonctions de surveillance, le comité d'audit est régi par les principaux processus récurrents suivants. Ces processus constituent des guides que le comité peut compléter au besoin.

- Le comité doit surveiller le travail de l'auditeur indépendant et il doit établir avec la direction et l'auditeur indépendant que celui-ci doit rendre des comptes au conseil et au comité d'audit et est ultimement responsable envers ceux-ci, en tant que représentant des actionnaires de la Société. Le comité détient l'ultime autorité et la responsabilité d'évaluer et, au besoin, de recommander le remplacement de l'auditeur indépendant. Le comité doit s'assurer que l'auditeur externe est indépendant de la direction et de la Société, et aura accès à tous les renseignements au sujet des liens du cabinet d'audit avec la Société qui sont nécessaires pour arriver à une conclusion raisonnable. Le comité doit, chaque année, examiner et recommander au conseil le choix de l'auditeur indépendant de la Société par les actionnaires.
- Le comité doit discuter avec l'auditeur indépendant de l'étendue et du plan de son audit y compris le caractère adéquat du personnel et des honoraires d'audit. L'audit et les honoraires sont assujettis à l'approbation du comité. Le comité recommandera au conseil la nomination de l'auditeur externe par les actionnaires et les honoraires de l'auditeur. Le comité doit également discuter avec la direction et l'auditeur indépendant de la pertinence et de l'efficacité des contrôles comptables et financiers, y compris le système de la Société pour surveiller et gérer les risques commerciaux, ainsi que les programmes de conformité juridique et éthique (notamment les mécanismes de plaintes). Le comité établira et maintiendra des liens avec l'auditeur indépendant qui permettent une discussion complète, ouverte et opportune de toutes les questions importantes, avec ou sans la présence de la direction selon les circonstances.
- Le comité doit approuver au préalable les services non liés à l'audit devant être fournis par l'auditeur indépendant et les honoraires qui lui seront versés pour ses services avant que cette activité n'ait lieu. Le comité peut déléguer son obligation d'approbation à un ou plusieurs de ses membres, mais de tels services doivent être présentés à tout le comité d'audit à sa prochaine réunion prévue.
- Le comité doit examiner et recommander aux fins d'approbation par le conseil, les communiqués sur les résultats financiers trimestriels et les rapports intermédiaires aux actionnaires y compris les états financiers, les notes et le rapport de gestion qui s'y rapportent, avant la communication au public de cette information. Le comité évaluera périodiquement la portée de la participation de l'auditeur indépendant relativement aux états financiers, aux rapports de gestion et aux notes intermédiaires. Le comité examinera périodiquement et s'assurera du caractère adéquat des procédures d'examen des autres documents d'information communiqués au public par la Société provenant des états financiers de la Société.
- Le comité examinera avec la direction et l'auditeur indépendant et recommandera aux fins d'approbation au conseil les états financiers consolidés audités annuels, le rapport de gestion et la notice annuelle.
- Le comité examinera les rajustements importants aux états financiers, les opérations inhabituelles, les investissements ou autres opérations qui pourraient avoir une incidence importante sur la viabilité de la Société, en plus de toutes les opérations importantes avec des parties reliées. Le comité fera les enquêtes appropriées relativement aux litiges importants ou aux questions de conformité réglementaire et rendra compte de ces questions au conseil.
- Au moins une fois l'an, le comité (ou la personne qu'il a désignée) examinera les frais engagés par le président du conseil, le président et chef de la direction et le chef des finances.

- Au moins une fois l'an, le comité obtiendra la confirmation que la direction respecte le code d'éthique de la Société et les autres politiques qui comprennent celles promulguées par la législation en valeurs mobilières. Le comité examinera également les plaintes de la ligne directe de conformité au sujet des questions financières.
- Au moins une fois l'an, le comité recevra un rapport du comité de divulgation de la Société quant aux activités du comité et ses recommandations sur les changements, le cas échéant, aux pratiques de divulgation de la Société. En outre, le comité recevra un rapport du comité de divulgation recommandant la divulgation de tous les communiqués, les états financiers, le rapport de gestion et les autres documents d'information publique avant que le comité approuve ces documents.
- Au moins une fois l'an, le comité examinera la politique de dénonciation et y apportera toutes les modifications nécessaires ou appropriées. Le comité examinera avec la direction et l'auditeur indépendant les états financiers devant être inclus dans le rapport annuel de la Société, y compris leur opinion au sujet de la qualité et de l'acceptabilité des principes comptables, du caractère raisonnable des estimations et des opinions comptables importantes, et de la clarté des divulgations dans les états financiers et les notes de bas de page connexes. De plus, le comité discutera des résultats de l'audit annuel et des autres questions qui doivent être communiquées au comité par l'auditeur indépendant aux termes des normes d'audit généralement reconnues.
- Le comité approuvera l'embauche d'associés et d'employés de la Société et d'anciens associés et employés de l'auditeur externe, actuel et ancien, de la Société.
- Le responsable du groupe d'audit interne de la Société a un rapport hiérarchique fonctionnel direct avec le comité. Le comité fournira une orientation et une direction au groupe d'audit interne, tel qu'il l'estime nécessaire pour assurer l'indépendance et le fonctionnement appropriés de ce service. Le comité recevra un rapport annuel du responsable de l'audit interne exposant brièvement les plans pour l'année suivante et les rapports trimestriels décrivant l'avancement du plan et de tout dépôt pertinent.
- Au moins une fois l'an, le comité examinera et réévaluera la politique de la Société au sujet de la délégation des pouvoirs cédés à la direction.
- Le comité doit mettre en place des procédures pour :
 - la réception, la rétention et le traitement des plaintes reçues par la Société concernant la comptabilité, les contrôles comptables internes ou les questions d'audit;
 - la communication, à titre confidentiel et sous le couvert de l'anonymat, par les employés de la Société, de préoccupations au sujet des questions de comptabilité ou d'audit discutables.